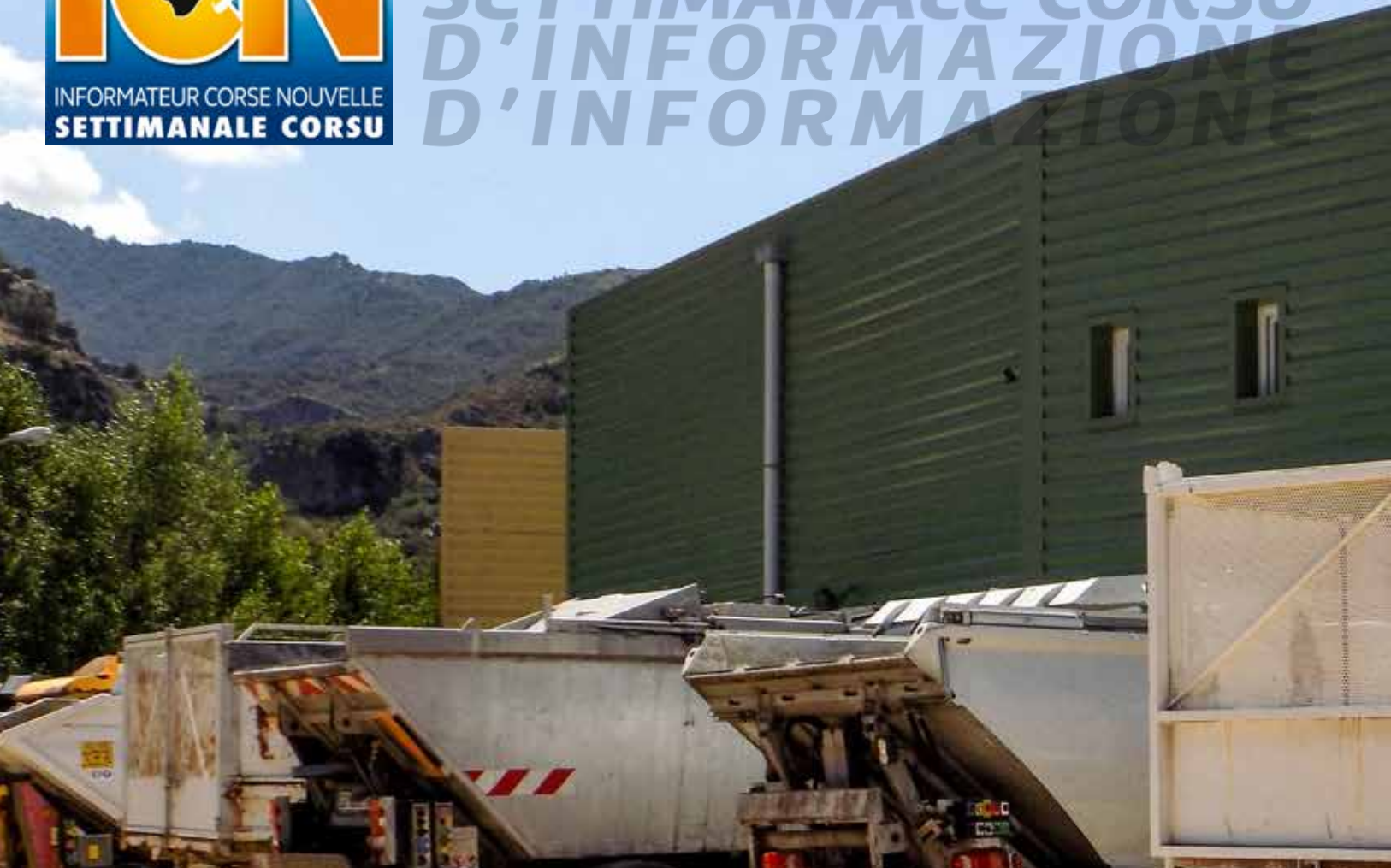




SETTIMANALE CORSU  
 SETTIMANALE CORSU  
 SETTIMANALE CORSU  
 D'INFORMAZIONE  
 D'INFORMAZIONE



**GESTION DES DÉCHETS**

# CC PASQUALE-PAOLI, EXEMPLE RURAL

P6

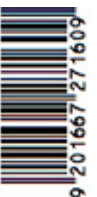


**INTERVIEW**  
 JOSIANE  
 CHEVALIER,  
 PRÉFÈTE DE  
 CORSE

P4

KAMPÀ P2 • ÉDITOS P3 •  
 BRÈVES P8 • SEMAINE CORSE P23  
 BATTÌ P25 • AGENDA P26

1,60€



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I





## Chjama à a solidarietà

**S**i tratta d'un'urgenza ! Sti pochi ghjorni, hè stata arregistrata una calata maiò in quantu à i doni di u sangue. Cum'è d'abitudine, à a ghjunta di i sulleoni, sò poche a ghjente à dà u so sangue ind'i sfarenti punti di circuglie. Hè listessa d'altronde quand'ellu ci hè u tempurale.

Da Roland FRIAS

Infatti, e cundizione meteorologiche anu cunsequenze dirette à livellu di l'organizzazione di i ritrovi chì permettenu, nant'à u terrenu, di tuccà di più mondu. Paragunendu la à altri territorii, a regione Paca è Corsica ùn ci la face à culmà i so bisogni, cù l'impegnu d'un solu Stabilitimentu Francese di u Sangue (EFS) cumpartutu in parechji polli regionali. Tutti l'anni, u restu di a Francia li arrega sin'à 70 000 bunette di sangue da risponde à sta situazione pessima. Ci hè, frà ogni annellu di a catena, una vera solidarietà. Da richjappà quella mancanza, chjama l'EFS à l'aiutu di i so dunadori cutidiani. Ci vole à sapè ch'ella acquisteghja ogni ghjornu a regione Paca è Corsica circa 800 bunette di sangue allora ch'ellu ne ci vuleria più di 1 000. In Corsica, sò 250 persone à a simana à francà u passu, sia 13 000 à l'annu. Òn basta ! Di i doni di u sangue dipende a vita di milioni di malati o vittime d'accidenti chì anu bisognu di trasfusione sanguigna. In Francia, hè di quasi 28 percentu a parte di i primi doni. Devenu esse regulari, sapendu ch'ella hè corta corta a durata d'utilizzazione di e bunette ; 5 ghjorni per e placchette è 42 ghjorni per i globuli rossi. Ci hè à spessu troppu stonde di tensione. Oghje, u risicu di scarsia ùn hè più teoricu ma una realtà ! I progressi di a medicina è a crescita di a speranza di vita, facenu, ch'in 20 anni, cù l'evuluzione di i trattamenti, sò più numerose e trasfusione. Tandù, sò necessarie, in Francia, 45 000 bunette di sangue à a simana. Per dà u so sangue, e principale cundizione sò d'esse in bona salute, d'ùn esse dighjunu, d'avè trà 18 è 70 anni. Un scambiu medicale cù un duttore di l'EFS permetterà di definisce e capacità di dà. Nant'à a tela, ci hè un situ fattu apposta [www.dondusang.net](http://www.dondusang.net) chì presenta, in tempu reale, l'infurmazione per sapè quandu, induve è cumu dà u so sangue. L'ora hè grave. Ghjè impurtante a mossa di tutt'ognunu, a generosità è l'umanità in core ! ■

À MODU NOSTRU

ÉDITOS

## L'art et la matière

**Si** *Le roi est nu!*, conte danois du XIX<sup>e</sup> siècle revient à la mode dans notre bonne République en ce mois de juillet 2018, il ne s'agit plus de fiction mais de faits divers. Jupiter régnant sur le nouveau monde vient de se retrouver «noyé» par des désordres d'ancien monde...

Le Président paie dans ce «trou d'air» vertigineux, l'excessive verticalité dans ses décisions et le choix piteux d'Alexandre Benalla pour remplir une mission à la mauvaise place et au mauvais endroit... Un proche du Président qui se comporte en petit voyou dans une manifestation du 1<sup>er</sup> mai, ce n'est pas l'idée qu'avaient 20 743 128 Français en votant pour Emmanuel Macron en mai 2017, et s'il éprouve un sentiment justifié de trahison, imaginons celui des électeurs indignés.

Ne soyons pas dupes des cris d'orfraie des dirigeants politiques de droite et de gauche : les compères Jean-Luc Mélenchon et Marine Le Pen retrouvent un léger souffle en épargnant leurs propres turpitudes et les «chefs et sous-chefs» LR oublie un instant leurs échecs de 2017, en ayant sans doute en mémoire les embauches de copinage familial de leur chef vaincu et éploré.

Quant aux élus PS ou anciens socialistes, ils feignent d'oublier qu'Alexandre Benalla ancien du MJS, a été élevé «aux mamelles» des habitudes anciennes, Benoit Hamon oubliant aussi sans doute que le jeune homme en question fut aussi un proche «serviteur» de Martine Aubry avant d'avancer sur le chemin que l'on sait, et tous omettent de se souvenir du duo d'officiers de gendarmerie sous Francois Mitterrand et du préfet Bonnet, hors-la-loi et félon sous le ministre Chevènement... Cette fois encore la justice devra passer dans la rigueur de la loi.

Le seul vrai regret, c'est que ce «bordel désorganisé» aura renvoyé à des heures plus tranquille la réforme constitutionnelle, ce qui nous chagrine quelque peu en Corse, tandis que certains y trouvent sans doute l'aboutissement de leurs arrière-pensées politiciennes. ■

Paul AURELLI, directeur de la publication

**Vous vivez**

en Centre-Corse,  
dans le Cap,  
entre Sagone et Galeria,  
ou dans l'Extrême-Sud,  
vous avez

une bonne connaissance  
de la vie publique,  
culturelle, associative  
et sportive  
dans votre bassin de vie?

**Vous** souhaitez mettre  
en lumière les initiatives  
qui y voient le jour?

**Vous** aimez écrire et/ou  
prendre des photos?

**L'ICN recherche ses  
correspondants locaux.**

Contact:

[journal@icn-presse.corsica](mailto:journal@icn-presse.corsica)

ou

06 44 91 58 30

**ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE ©**

Édité par CorsicaPress Éditions SAS

société locataire gérante

Immeuble Marevista

12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia

Tél. 04 95 32 89 95

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

• Paul Aurelli (04 20 01 49 84)

journal@icn-presse.corsica

• Elisabeth Milleliri • [informateur.corse@orange.fr](mailto:informateur.corse@orange.fr)

• 1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

• 1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris

**BUREAU DE BASTIA**

1, Rue Miot (2<sup>e</sup> étage), 20200 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40 • Fax 04 95 32 02 38

Annonces légales : Tél. 04 95 32 89 92

[al-informateurcorse@orange.fr](mailto:al-informateurcorse@orange.fr)

**BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION**

21, Cours Napoléon – BP 30059

20176 AJACCIO Cedex 1

Tél. 04 20 01 49 84

[al-icn-ajaccio@orange.fr](mailto:al-icn-ajaccio@orange.fr)

en partenariat avec Télé Paese

**RÉGIE DE LA PUBLICITÉ**

CORSE REGIPUB SAS

M. Stéphane Brunel

Tél. 06 12 03 52 77 • mail : [brunel.stephane@yahoo.fr](mailto:brunel.stephane@yahoo.fr)

**IMPRIMERIE**

AZ Diffusion 20600 Bastia

CPPAP 0319 1 88773 • ISSN 2114 009



Fondateur Louis Rioni



“

LE SAVIEZ-VOUS ?

Ventes, cessions d'entreprises  
et fonds de commerce.  
Actulégaes.fr publie chaque  
jour les meilleures opportunités.

”

Actulégaes.fr, avec votre journal

**Actulégaes.fr**

Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d'Infolégaes

<https://www.facebook.com/ICN.Informateur.Corse.Nouvelle>

<https://twitter.com/ICNActu>



Photo DR Préfecture de Corse

# JOSIANE CHEVALIER

**Quels sont les axes de la préfecture de Corse en matière de sécurité, sanitaire, économie, foncier, urbanisme ?**

**En poste depuis le 22 mai dernier, la préfète de Corse nous répond.**

propos recueillis par Elisabeth MILLELIRI

**« Cette fois, le préfet est une préfète ! » C'est un fait. Qui ferait presque oublier que ce qui vous caractérise, aussi, tient à ce que vous n'êtes pas issue du « moule » ENA. N'est-ce pas également important de montrer que la fonction de préfet n'est pas réservée aux membres d'une « noblesse d'État » ?**

Je suis très fière d'être la première préfète de Corse. C'était déjà le cas pour les Pyrénées Orientales et pour l'Essonne. La fonction de préfet n'est pas, pour reprendre votre expression\*, réservée aux membres d'une « noblesse d'État » mais à de véritables serviteurs de l'État car ce n'est pas une fonction qui s'accommoderait d'un sous-investissement.

Plus que sur une étiquette, mon parcours repose sur ma double culture État/collectivités et sur les projets que j'ai menés tout au long de ma carrière, depuis ma sortie de l'IRA de Lyon. Je tire ainsi ma façon de travailler de mes multiples expériences. Les méthodes de travail que j'utilise aujourd'hui, je les ai testées, adaptées à différents contextes et de multiples milieux. J'explique souvent que je travaille en mode projet et en mode solution, pour faire avancer les choses.

**Vous avez dit que ce fait d'être la première préfète dans l'île vous confère une responsabilité supplémentaire... Une femme serait tenue de faire plus et mieux qu'un homme ?**

Etre préfète en Corse implique de très nombreuses responsabilités : celle de dialoguer de façon constructive avec les collectivités locales de Corse ou encore d'œuvrer à ce que la Corse réduise son taux de chômage et son taux de pauvreté. J'ai demandé à venir en Corse, et cela aussi implique de prendre en charge des dossiers épineux qui nuisent à ce territoire. Par exemple, cela n'est pas la compétence de l'État, et pourtant mes services et moi-même sommes très investis aux côtés du président du conseil exécutif, des intercommunalités et du Syvadec pour résoudre la crise des déchets. Je considère qu'il faut dans ce domaine entrer dans la logique de l'économie circulaire.

En tant que femme, j'ai naturellement une double responsabilité : celle de montrer aux femmes qu'à force de travail et d'ambition, il est possible d'arriver à des responsabilités méritées. Je fais aussi en sorte de soutenir les femmes qui n'économisent pas leurs forces pour conduire les projets

auxquels elles croient, et elles sont nombreuses. Les temps changent : qui aurait imaginé il y a trente ans une préfète et une rectrice de Corse ? Cela doit inciter les femmes à oser prendre leur place ici comme ailleurs.

**Vous êtes titulaire d'un DESS « management des politiques sociales », avez été directrice de l'action sociale au conseil général de l'Isère. Qu'apportent, selon vous, cette formation et cette expérience à votre fonction actuelle ?**

Tout d'abord, je porte en moi l'attention et le respect de l'autre, je crois en l'humain. Je suis depuis longtemps soucieuse de la qualité de vie, qu'il s'agisse de celle des citoyens ou des conditions de travail. Dans l'Essonne, j'en avais fait une de mes priorités et je m'étais attelée à la question des transports, qui a un impact fort sur le quotidien des habitants. Dès mon arrivée, comme je l'ai fait ailleurs, j'ai souhaité piloter à la préfecture une démarche pour la qualité de vie au travail. C'est essentiel à mes yeux et c'est l'une des clés du succès. Mon parcours me permet d'être plus attentive aux questions sociales qui sont du ressort du préfet. C'est par exemple le cas pour les questions de logement insalubre, sujet pour lequel je ferai preuve de la plus grande vigilance.

Je considère aussi que c'est un atout de représenter aujourd'hui l'État tout en ayant auparavant travaillé au sein d'une collectivité territoriale : je comprends les contraintes qui pèsent sur les collectivités et cela facilite le dialogue.

**À votre arrivée, vous avez indiqué faire « une offre de service » et émis le souhait « qu'elle sera(it) entendue ». Quelles sont vos impressions après vos premiers contacts avec les représentants de la majorité régionale à la Collectivité de Corse ?**

Nous avons posé avec le président du conseil exécutif les bases d'un dialogue que je souhaite constructif et j'ai confiance en notre capacité à œuvrer collectivement pour la Corse.

**Lorsque vous étiez en fonction dans les Pyrénées Orientales, vous avez eu des prises de position assez tranchées contre l'expansion des grandes surfaces. Êtes-vous toujours dans le même état d'esprit ?**

Je pense effectivement que les centres commerciaux peuvent nuire à la vitalité des centres villes si leur complémentarité n'est pas étudiée au re-

\*NDLR: L'expression est de Pierre Bourdieu, qui a intitulé ainsi un ouvrage, paru en 1989 aux éditions de Minuit.

gard des besoins. Avec le programme «action cœur de ville», l'État tâche justement de redynamiser les centres villes.

Evidemment, il ne faut pas diaboliser les centres commerciaux qui peuvent aussi permettre d'insuffler de la concurrence sur le marché de la distribution, au bénéfice des Corses. Mais cela ne doit pas se faire aux dépens d'un mode de distribution harmonieusement intégré à la ville et cela doit surtout répondre à une véritable demande. Aujourd'hui, pour de nombreuses villes petites et moyennes, la question qui se pose est celle des moyens pour réussir la reconquête commerciale des centre-villes.

Ouvrir un centre commercial est une question de développement durable, économique et social: c'est un choix lourd de conséquences qui doit faire l'objet d'études préalables sérieuses.

***Vous avez déclaré vouloir être très présente sur le terrain de la sécurité, la sécurité, c'est aussi l'organisation du dispositif de lutte contre les incendies, notamment le dispositif aérien. Comment envisagez-vous notamment l'éventualité de recourir à des renforts venus d'Italie, dans le cadre du dispositif européen d'entraide?***

Avant de recourir à des renforts européens, regardons déjà tous les efforts déployés par l'État pour la Corse: chaque jour en été, près de 1100 personnes et 200 engins de lutte contre les incendies de forêts sont susceptibles d'être mobilisés en Corse. Le dispositif de lutte contre les incendies repose sur un maillage resserré du territoire et une coordination entre les différents services impliqués.

Le déplacement du directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises, que j'avais invité, a été l'occasion de rappeler cette mobilisation de l'État pour la protection des Corses, tant au plan local que national.

J'aimerais aussi revenir sur une idée préconçue: la lutte contre les incendies ne se limite pas, loin s'en faut, aux dispositifs aériens déployés. Les canadiens sont visibles, leur présence rassure et je peux le comprendre. Mais le gros de la lutte contre le feu se fait d'abord au sol. Ceux-ci viennent en soutien des dispositifs moins visibles déployés par les sapeurs pompiers postés au sol. J'en profite d'ailleurs pour saluer leur courage et leur dévouement!

***De même, quel regard portez-vous sur le peu de cas qui semble être fait des arrêtés interdisant l'usage du feu, ou de ceux pour la fermeture de massifs, régulièrement pris à l'approche de l'été?***

Il est important de comprendre que la sécurité, notamment civile, est l'affaire de tous et que ce qui peut apparaître comme une «petite» infraction, faire un feu de camp par exemple, peut engager la vie de citoyens et des sapeurs pompiers.

J'en appelle au sens de la responsabilité de chacun pour respecter ces arrêtés qui sont nécessaires.

***Autre sujet de préoccupation ces dernières années, les alertes sanitaires et les menaces sur l'environnement comme sur certaines filières agricoles. On pense bien sûr à la xylella et à sa possible propagation aux oliviers. Les dérogations à l'entrée de plants dans l'île ont progressé. Ne serait-il pas souhaitable d'accorder un peu moins de dérogations, a fortiori s'agissant de végétaux pour lesquels existe déjà une production locale?***

En matière environnementale, il existe un principe important: le principe de précaution. Mais évidemment, il s'agit aussi d'entendre les acteurs économiques et le principe de libre circulation qu'ils avancent.

Deux missions d'inspection travaillent actuellement sur Xylella. En attendant, la prudence est de mise. Une mission d'inspection me rend compte régulièrement à ce sujet, et nous allons constituer un comité scientifique qui sera placé à mes côtés. Celui-ci pourra être sollicité autant que nécessaire.

L'État consacre 2 millions d'euros par an pour lutter contre Xylella et il le fait intelligemment, sans déséquilibrer l'écologie de l'île. Plutôt que de viser l'éradication, qui aurait des conséquences trop négatives pour l'environnement, nous poursuivons une stratégie d'enrayement. Cela favorise la production locale qui peut circuler et être plantée dans toute l'île et encourage le développement de pratiques agronomiques limitant la prolifération

des insectes vecteurs. L'État a demandé que toute une série d'échantillons prélevés sur les végétaux suspects soient analysés en parallèle avec les différentes méthodes de l'Inra et de l'Anses. Et à ce jour, toutes les analyses sont négatives. Il faut, comme je l'ai rappelé à mes interlocuteurs que j'ai rencontrés sur site, du dialogue et une communication commune. Les questions sanitaires nécessitent transparence, prudence et équilibre et ce sont les principes qui guident mon action.

***Il est un terrain où, semble-t-il, vous êtes très attendue, notamment par les associations de défense de l'environnement, celui de la question des règles d'urbanisme, de leur respect et du contrôle de légalité. Peu avant votre prise de fonction, par exemple, l'association U Levante a interpellé «M. le Préfet» (et le président du Conseil exécutif de Corse) à propos de la non présentation des demandes de permis de construire en communes littorales devant la Commission territoriale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Quelle réponse entendez-vous apporter aux préoccupations exprimées dans ce domaine?***

J'entends les préoccupations exprimées dans le domaine environnemental: la Corse dispose d'un environnement naturel exceptionnel, nous avons à cœur de le valoriser! C'est une grande richesse pour la région.

L'État doit écouter tout le monde et les associations constituent des lanceurs d'alerte utiles. J'ai d'ailleurs reçu récemment les associations U Levante et Le Garde dans un esprit de dialogue et de respect. Chacun doit être dans son rôle et avant tout essayer de s'écouter. Les associations ont aussi les moyens juridiques d'œuvrer pour la protection de l'environnement et d'agir si certains acteurs ne respectent pas les règles environnementales protectrices fixées par le législateur. Mais cette approche doit être constructive.

Et pour répondre à votre question, il n'y a aucune obligation de présenter à la commission territoriale de la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers l'ensemble des demandes de permis de construire.

***Toujours à propos de littoral, la polémique autour de la paillote Mar'a Beach à Calvi renvoie à une polémique générale récurrente qui voit s'opposer argument économique et respect des règles relatives au domaine public maritime. Quel est votre sentiment, non sur cette affaire en particulier, mais sur cette question de fond?***

Sur le fond, comme sur cette affaire, il s'agit simplement de faire respecter une décision de justice car nous sommes dans un État de droit.

Les règles relatives au domaine public maritime doivent être respectées. Les services de l'État ont réalisé un état des lieux. Les décisions seront prises après concertation et de façon pragmatique.

***Vous avez rencontré dernièrement les représentants des patrons-pêcheurs à Ajaccio. Qu'avez-vous retiré de cette première prise de contact? Que peut encore espérer la profession?***

C'était une première prise de contact. Cette profession sait que je suis attentive à leurs préoccupations. Nous sommes d'ailleurs convenus de nous revoir.

***Lors de sa venue, Bruno Le Maire a parlé d'écoute et de diagnostic... Propos sensé, mais déjà entendu à maintes reprises. On a parfois le sentiment que la Corse n'en finit pas d'être auscultée et en attente d'un diagnostic...***

Ecouter ne signifie pas qu'on n'agit pas, au contraire. Ecouter, faire des diagnostics, c'est préparer l'avenir et c'est nécessaire. C'est un privilège de bénéficier de missions d'inspection, de visites de terrain, pour comprendre ce dont cette région a besoin! Aucun autre territoire ne peut se prévaloir d'une telle écoute du gouvernement. Parallèlement, l'État œuvre naturellement chaque jour en Corse sous mon autorité. C'est le cas en matière régionale, de sécurité, de lutte contre les incendies. L'État conduit aussi les politiques publiques qui permettent d'améliorer le quotidien des corses en matière de santé, d'éducation, d'économie, d'emploi ...

La Corse est auscultée pour préparer au mieux l'avenir, en plus de tout ce que nous faisons déjà chaque jour. ■

DÉCHETS

# LA CC PASQUALE-PAOLI CONNAÎT PEU LA CRISE

**Comment organise-t-on collecte et tri dans le rural ?**

**Éléments de réponse avec Paulu Santu Parigi, élu Femu a Corsica, maire de Santa Lucia di Mercuriu et président de la Communauté des communes Pasquale Paoli**

« **C**oncernant les déchets, remarque Paulu Santu Parigi, l'état des lieux au départ était loin d'être homogène : 50% du territoire ne disposait pas encore du tri. Dans le Boziu, le tri sélectif avait commencé il y a quelques 18 ans déjà, mais il n'était en place que depuis un an dans la Vallée du Golo. Dans l'Aghja Nova et le Niolu, les projets étaient lancés mais rien n'était installé. Malgré cela, à l'issue d'une première année, nous nous classons en 4<sup>e</sup> position dans les chiffres du Syvadec. On peut constater, si on en doutait, que les habitants du rural sont très sensibles à la qualité de leur environnement. C'est une satisfaction et un réel espoir. »

Dans les mois qui ont suivi son élection, Paulu Santu Parigi s'est intéressé prioritairement au sujet. Les anciennes communautés de communes, même celles ne disposant pas encore du tri, n'étaient pas restées inactives. La nouvelle «comcom» disposait de containers. « Rapidement, nous en avons installé dans les communes de l'ancienne communauté de l'Aghja Nova. Latifa Achahboune, notre responsable du service déchets a mené les opérations de sensibilisation, organisé des réunions d'information, travaillé avec les écoles dans le cadre du programme «Eco scola». Les habitants se sont sentis concernés. La zone est entrée rapidement dans le tri. » Après cette mise en place dans, le tonnage d'ordures ménagères non triées est passé de 220t à 188t en 6 mois, ce qui repré-

sente une économie de quelques 65000€. Ce fut ensuite le tour du Niolu, où elle s'est rendue également : « Dès que nous avons déposé les bornes, nous avons vu des habitants arriver avec leur tri déjà préparé : ils attendaient ! » Tout n'est pas encore parfait mais le territoire a été intégralement équipé et s'est montré bon élève : « C'est quand il y a une crise qu'on se rend compte si le tri est fait ou pas ! Lors de la dernière crise, ici comme ailleurs en Corse, les containers de tri sélectif étaient collectés. Seuls les bacs d'ordures ménagères n'étaient pas ramassés. Chez nous, ils n'ont jamais débordé. Si le territoire se situait en 4<sup>e</sup> position lors de la précédente évaluation, nous visons maintenant la première place » sourit son président. D'autant que dans les villages, les fermentescibles sont rarement problématiques : déchets alimentaires et végétaux sont réutilisés. Les gens ont des poules, des animaux ou des potagers où composter. A la création de l'intercommunalité, 50% du territoire ne possédaient pas de tri. Ailleurs, des composteurs ont été distribués. Dans les zones péri-urbaines néanmoins, des efforts de restructuration, de réorganisation mais aussi d'information devront encore être consentis, auprès des habitants, des entreprises, dans les écoles. « Dans certaines zones, des poubelles individuelles avaient été placées, nous devons rationaliser autour de points d'apports volontaires pour optimiser la collecte. Mais nous devons également partout être vigilants au service que nous rendons :



Photos Claire Giudici

## REPÈRES

Généraliser le tri partout en Corse, isoler les fermentescibles, valoriser tous les plastiques, les emballages, les papiers et carton, le verre, etc. pour limiter au maximum l'enfouissement: c'est ce à quoi devraient s'engager toutes les communautés de communes ou d'agglomération afin d'éviter une nouvelle crise. En effet, si la CdC définit la politique de gestion des déchets, si le Syvadec est chargé de leur valorisation et du traitement, c'est à elles qu'incombe la responsabilité de mettre en œuvre, sur leurs territoires, les opérations de tri, de réduire les volumes à enfouir et d'organiser la collecte.

Installée dans les agréables locaux de Prumitei à Francardu, la Communauté de communes Pasquale-Paoli est issue de la fusion de quatre communautés - celles de la Vallée du Golo, du Niolu, de l' Aghja Nova et des Tre Pieve. Créée en janvier 2017 dans le cadre de la loi NOTRe, elle a été un temps nommée «Communauté de communes des quatre territoires» avant que, par vote, les élus communautaires choisissent de lui donner le nom de Pasquale Paoli, natif de Morosaglia, un des villages qui la composent. Avec ses 904 km<sup>2</sup> de superficie, près de 6300 habitants et 42 communes, elle est la plus étendue de Haute-Corse. Essentiellement rurale et montagnaise, elle est concernée par la large problématique de la gestion du territoire, particulièrement dans le domaine de la collecte des déchets qui s'y fait au travers des kilomètres de petites routes en lacets de la montagne. En effet, si la zone péri-urbaine proche de la vallée du Golo, autour de Ponte-Leccia, Moltifao ou le long de la T20 est la plus densément peuplée, les petits villages, sur une plus vaste surface, regroupent près de la moitié de la population totale. ■



*«Nous avons fait construire par Iveco un modèle spécifique, correspondant à nos besoins, un engin de 5 tonnes compact, apte à circuler dans les ruelles.»*

les containers d'emballages se remplissent rapidement et il se rempliront sans doute plus rapidement encore avec l'extension des consignes de tri. Si on veut que les gens soient rigoureux, nous devons l'être de notre côté : la collecte doit être fréquente et régulière, les points de collecte nettoyés, si un bac est endommagé, il doit être remplacé...» Mais à ce prix, on peut également se montrer plus exigeant. Concernant le tri bien sûr, mais également les encombrants ou les déchets du bâtiment - pour lesquels on constate encore des incivilités. Ils doivent être déposés en déchèteries. Il y en a déjà trois de disponibles : à Moltifao, Casaluna et à Corte. Une quatrième est prévue à Francadu dans les années qui viennent.

Le transport aussi a fait l'objet d'une réflexion: «Nous avons fait un travail important d'harmonisation et de mutualisation. Tous nos camions sont pucés pour un suivi régulier des ramassages et une organisation plus cohérente des trajets. Ça s'est traduit par une baisse de la dépense en carburant qui est passée de 75 000 à 32 000€ alors que nous tournons deux fois plus que l'année précédente. Par ailleurs, dans nos villages, certains camions passent difficilement. Nous avons besoin de petits gabarits à grande capacité. Nous avons fait construire par Iveco un modèle spécifique, correspondant à nos besoins, un engin de 5 tonnes compact, apte à circuler dans les ruelles.» Concernant le volet financier, ce sec-

teur très rural a opté non pour la taxe sur les ordures ménagères (TOM) mais pour la redevance (ROM) versée par les foyers et dont le montant s'échelonne entre 110 à 140€ en fonction des zones. «Elle est indispensable pour nous permettre de fonctionner et là encore, il nous a fallu être rigoureux. Si elle était collectée à 70% par le passé, la collecte atteint 98% désormais, voire plus.» Des efforts ont été faits sur la rationalisation des dépenses : les sommes encaissées par la «comcom» atteignent environ 725 000€ concernant les déchets. Auparavant, quelques 759 000€ étaient dépensés en fonctionnement. Les choses se sont inversées : les sommes affectées s'élèvent à 600 000€ et sont désormais destinées à l'investissement, notamment pour l'achat des camions [2 sont prévus à terme], l'installation et l'entretien des points de collectes et des bornes de tri.

Une contribution apportée à l'édifice global insulaire pour un volume total de DMA [déchets ménagers et assimilés] de 2614 tonnes par an dont 15% déjà triés en 2017 pour la seule collecte sélective. Un exemple à suivre peut-être par d'autres communautés, notamment les communautés d'agglomération des deux principales villes de Corse qui produisent à elles deux 79 490 tonnes, triées uniquement à 7 ou 8% en collecte sélective. ■

Claire GIUDICI

## ISULA SURELLA **Les banques désertent**

La Sardaigne attire les touristes, mais elle fait apparemment fuir les banques. C'est en tout cas ce qu'a dénoncé Gavino Carta, secrétaire régional de la Confédération italienne des syndicats de travailleurs, la Cisl, lors d'une conférence de presse le 24 juillet à Sassari. Selon les représentants sardes de la Cisl, en quelques années à peine, l'île a été le théâtre de 150 fermetures d'agences bancaires avec, à la clé, 130 départs à la retraite pour la plupart non compensés (14 recrutements) et surtout 250 *esodati* : un néologisme italien né d'une récente modification de la législation dans le domaine de l'emploi, qui désigne des personnes âgées pour la plupart de 55 à 65 ans qui, par exemple dans le cadre d'une restructuration d'entreprise, ont accepté un accord de départ volontaire et se trouvent à présent sans accès à l'emploi et sans possibilité de percevoir une retraite. Or, affirme le syndicat, pas une des agences qui ont disparu n'était déficitaire et il s'agirait plutôt d'une « stratégie de déstructuration ». Plus particulièrement dans la ligne de mire de la Cisl, la Banque de Sardaigne et le groupe BPER (fondé en 1994 suite à l'expansion progressive de la Banque populaire d'Emilie-Romagne) qui en est l'actionnaire majoritaire depuis le début des années 2000. Toujours selon les responsables du syndicat, la Banque de Sardaigne, qui a repris l'intégralité du réseau de la Banque de Sassari se prépare à réduire le nombre de ses agences et de ses salariés, au détriment des zones de l'intérieur et des petits centre-villes. Pour Gavino Carta cette tendance doit impérativement être inversée, et ce d'autant plus que des financements régionaux sont mobilisables pour maintenir des emplois ou en créer. ■ (Source : Ansa).

Photo Pierre Pasqualini



**Paoli Tech et Engie - Cofely un partenariat et des débouchés pour les élèves**

«**Un partenariat très important** avec une grande entreprise internationale et un tremplin pour les élèves de Paoli Tech» c'est ainsi que le président de l'Université de Corse, Paul-Marie Romani a qualifié le partenariat signé entre l'entreprise spécialisée dans la transition énergétique, Engie-Cofely et l'école d'ingénieurs Paoli Tech. Un partenariat de cinq ans signé le 23 juillet, à la salle des conseils de Corti, qui permettra, selon les besoins de l'entreprise, d'accueillir des stagiaires de l'école. Des stages allant de six semaines à cinq mois, pour les trois années que compte le cursus. Une union d'autant plus intéressante que ces semaines d'entreprises se dérouleront en Corse, sur le continent et aussi à l'étranger. Outre ces stages, Engie Cofely pourra également proposer des contrats d'alternance aux étudiants en licence professionnelle « Métiers de l'énergie, de l'environnement et du génie civil ». La convention comprend aussi, l'organisation de visites de sites ou d'installations gérées par l'entreprise, et sa participation à des événements organisés par l'Université.

Un partenariat né d'un rencontre et de la toile tissée entre l'école et ses anciens étudiants devenus ambassadeurs de la filière et alimentant le réseau, comme l'explique Michaël Mercier, directeur de Paoli Tech : «*Ce partenariat est né grâce à un de nos ancien élève, qui travaille désormais à la mairie d'Ajaccio, et qui nous a mis en relation avec le responsable régional de Engie Cofely Corse, Philippe Maroselli. Nous sommes très vite tombés d'accords sur les termes de la convention, ce qui a permis de sceller ce partenariat très rapidement. Le but de notre école est de créer du réseau. Ce réseau passe par les anciens étudiants et par nos partenaires. C'est une grande fierté pour nous*» dit il, avant d'expliquer les opportunités de cette convention : «*Pour Paoli Tech, ce partenariat est une aubaine. Engie-Cofely est une entreprise internationale, grâce à ce partenariat nous allons permettre à nos étudiants d'effectuer des stages à l'étranger, ce qui est obligatoire dans notre filière. L'entreprise a la capacité de proposer des contrats pour toutes nos années, ce qui est un plus pour nous. Il y a des possibilités de suivi et de recrutement.*»

Pour le directeur régional d'Engie-Cofely, Philippe Maroselli, ce partenariat était une évidence avec des effets bénéfiques tant pour les élèves que pour l'entreprise : «*L'Université de Corse est un partenaire incontournable sur le territoire, notamment Paoli Tech qui travaille sur le même secteur que notre entreprise, à savoir la transition énergétique. L'idée n'est pas seulement d'offrir des stages mais aussi de répondre à nos besoins en matière de recrutement. Ainsi le but de la formation est de garder ces étudiants à la fin de leur cursus.*» ■ Pierre PASQUALINI

### Les chiffres de la semaine

# 7

avis défavorables contre 4 avis favorables : le 24 juillet, la Commission départementale d'aménagement commercial de Haute-Corse s'est prononcée contre le projet de création d'un centre commercial à Lucciana

### Les chiffres de la semaine

# 37

fois plus de pollution à Bastia, et 10 fois plus à Ajaccio, quand des ferries partent ou arrivent au port, a révélé la fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement, France nature environnement, suite à une enquête effectuée avec l'ONG Nabu.

### Les chiffres de la semaine

# 120 000

euros recueillis grâce aux souscriptions lancées par les Associations départementales des maires et présidents d'EPCI de Haute-Corse et de Corse-du-Sud afin de venir en aide aux communes de Cervione, Chiatra et San't Andrea di Cotone sinistrées l'hiver dernier par un incendie





N° 01



## LCE - LES CONSEILS D'ENTREPRISES

Société d'Avocats

143, Av. Kéradennec, CS23014  
29334 QUIMPER CEDEX  
Tél. : 02-98-90-04-35

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à QUIMPER du 20 juillet 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale :**

**SCI SAINT CHRISTOPHE**

**Forme sociale :** Société Civile Immobilière.  
**Siège social :** Pascialella - 20137 PORTO-VECCHIO.

**Objet social :** L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,  
**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au registre du commerce et des sociétés,

**Capital social :** 1.400.000 euros,  
**Gérance :** M. Eric BERNARD et Mme Françoise BERNARD demeurant ensemble à TREGUNC [29910] - Le Paradis.

**Cession de parts :** libre entre associés, agrément dans les autres cas.

**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis,  
La Gérance.

N° 02

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 28/06/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société par Actions Simplifiée

**Dénomination sociale :**

**CORSICA BTP INVEST**

**Siège social :** C/. M. Mounir Fadil, Domaine du Levant, Bât. A, N°1615, Avenue de Borgo, 20290 Borgo

**Objet social :** La société a pour objet en France et à l'étranger :

\* Travaux de maçonnerie, de gros oeuvre, de second oeuvre, de terrassement et de VRD ;

\* Négoce en matériaux de construction  
**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

**Capital social :** 100 euros

**Président :** M. Mounir Fadil, Domaine du Levant, Bât. A, N°1615, Avenue de Borgo, 20290 Borgo

**Immatriculation de la Société** au RCS de Bastia.

Pour avis,  
Le Président.

N° 03



## SCP GRIMALDI-MICHELI

ZI Migliacciaru

[20243] Prunelli di Fiumorbo

Tel : 04.95.56.53.08

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique reçu sous le sceau de l'état par maître Sylvie MICHELI, officier public, notaire à PRUNELLI DI FIUMORBO [20243] en date du 11 juillet 2018 enregistré le 16/07/2018 dossier 2018 21695, référence 2018N 00286, il a été constitué un Groupement Foncier Agricole présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** E QUARCETE

**Siège social :** QUARCETE [20230] SAN GIULIANO

**Objet :** La propriété, la jouissance, l'administration et la mise en valeur exclusivement par la conclusion de baux ruraux à long terme conformes aux articles L.416-1 et suivants du Code rural, de tous biens et droits immobiliers à usage agricole et de tous bâtiments d'habitation et d'exploitation nécessaires à leur exploitation, ainsi que de tous immeubles par destination se rattachant à ces mêmes biens, dont le groupement aura la propriété par suite d'apport ou d'acquisition.

Et plus généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil du groupement et ne soient pas inconciliables avec la législation régissant le présent groupement foncier agricole.

Conformément aux dispositions de l'article L.322-16 du Code rural et à l'article 848 bis du Code général des impôts, le présent groupement foncier agricole ne pourra procéder à l'exploitation en faire-valoir direct des biens compris dans son patrimoine. Les différentes dispositions arrêtées dans les statuts ne pourront en aucune manière déroger aux droits accordés par le statut du fermage aux fermiers du groupement.

**Durée :** 99 ans

**Capital :** MILLE EUROS (1000 euros) correspondant aux apports en numéraire

**Gérant :** Monsieur Jean Baptiste RIBAUT, exploitant agricole, époux de Madame Amandine DOMINICI demeurant à CERVIONE [20221] A TRAVERSA.

Né à BASTIA [20200] le 22 février 1981.

**Transmission des parts :** Un associé peut céder librement tout ou partie de ses parts sociales à son conjoint, à ses ascendants et descendants ainsi qu'à ses coassociés. Les autres cessions entre vifs sont soumises à AGREMENT.

**Immatriculation :** Au RCS de BASTIA

Pour avis, Maître Sylvie MICHELI.

N° 04

### AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SAS à capital variable ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination:** Pro Immo 2A **Capital initial:** 500 euros **Capital min:** 50 euros **Capital max:** 5000 euros **Siège:** 8 Place de Gaulle 20000 Ajaccio. **Objet:** Intermédiaire en achat, vente, location et gestion de tous types de biens immobiliers, fonciers et commerciaux ; ainsi que l'activité de syndic de copropriété de tous types de biens immobiliers. **Durée:** 99 ans. **Président:** Mme OUVVARD Maéva 3 rue Docteur Versini 20000 Ajaccio. **Directeur Général:** M. BEGEY Anthony 3 rue Docteur Versini 20000 Ajaccio. Tout actionnaire peut participer aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Agrément préalable de la collectivité des associés, statuant à la majorité des associés disposant du droit de vote. **RCS:** Ajaccio.

N° 05

## MOUIMA

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 500 euros

Siège social : Hôtel du Palais

2, Bd Paoli, 20200 Bastia

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 05 juillet 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société à Responsabilité Limitée

**Dénomination sociale :** MOUIMA

**Siège social :** Hôtel du Palais, 2 Bd Paoli, 20200 Bastia

**Objet social :** Exploitation d'un Hôtel et toutes activités annexes et connexes aux secteurs café-hôtellerie-restauration.

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social :** 500 euros

**Gérance :** Monsieur Youssef MOUSLIM, demeurant Hôtel du Palais, 2 boulevard Paoli, 20200 Bastia, assure la gérance.

**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis,  
La Gérance.

N° 06

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à AJACCIO du 18/07/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société Civile de Moyens

**Dénomination sociale :**

« CABINET BROT CHARTIER »

**Siège social :** 20 Boulevard Albert 1er, 20000 Ajaccio

**Objet social :** La mise en commun de tous les moyens matériels nécessaires en vue de faciliter l'exercice des activités professionnelles des associés, et notamment l'acquisition ou la prise à bail de tous les immeubles et droits immobiliers nécessaires à l'exercice de ces professions, ou au logement de ses membres ou de son personnel. La réalisation de tous travaux et aménagements nécessaires à l'exploitation du cabinet. L'embauche de personnel auxiliaire nécessaire.

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.

**Capital social :** 900 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

**Gérance :** Clotilde Lucie BROT ROSSI  
**Clauses relatives aux cessions de parts :** Dispense d'agrément pour cessions à associés uniquement / agrément obtenu à l'unanimité des associés.

**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,  
La Gérance.

N° 07

### AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 22/06/2018, il a été constituée une SARL dénommée ALTA ROCCA TOURISME. **Siège social :** torto le grand chalet 20112 Olmiccia. **Capital :** 50 euros. **Objet :** Développement touristique régional, national et international, par la locations touristiques meublées, de créations d'événements touristiques, de randonnées moto etc. **Gérance :** M. Sédrick Guillaume, torto le grand chalet 20112 Olmiccia **Durée :** 99 ans. **Immatriculation** au RCS de AJACCIO.

N° 08

## INCORE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 2000 euros

Siège social : Immeuble Ciabrini

Avenue de Bastia

20137 Porto-Vecchio

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à Porto Vecchio [20137] du 16 juillet 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme sociale :** Société à responsabilité limitée **Dénomination sociale :** INCORE **Siège social :** Immeuble Ciabrini, Avenue de Bastia, 20137 PORTO-VECCHIO **Objet social :** La création, l'exploitation et la gestion et l'intendance d'un centre paramédical et social ; **Durée :** 99 ans **Capital social :** 2000 euros **Gérance :** M. Frédéric, Marc, Paul SAULI, demeurant Route de l'Ospédale, Analonga, 20137 PORTO-VECCHIO et M. Pierre-Eugène SAVIGNONI, demeurant Rue Général de Boissoudy, Immeuble Padulaccio, 20137 PORTO-VECCHIO. **Immatriculation :** RCS Ajaccio.

Pour avis,  
La Gérance.

N° 09

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP établi à AJACCIO en date du 18/07/2018, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION :** BROT CHARTIER,  
**SIÈGE SOCIAL :** 20 Bd Albert 1er, Ajaccio [Corse]

**OBJET :** L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

**DUREE :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

**CAPITAL :** 500 euros

**GERANCE :** CLOTILDE LUCIE BROT ROSSI, demeurant 20 Boulevard Albert 1er, Ajaccio [Corse],

**AGREMENT DES CESSIONS :** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des tiers étrangers à la société [y compris le conjoint et membre de la famille du cédant] qu'avec le consentement des associés, représentant plus des trois quarts des parts sociales.

**IMMATRICULATION :** Au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis,  
La Gérance.

N° 10

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 21/07/2018, il a été constituée une Société **Dénomination sociale :** CHARLAUD IMMOBILIER SARL **Siège social :** Résidence SAN MICHELE, 20240 GHISONACCIA **Forme :** SARL à capital variable **Siège :** CIS Nom commercial : CHARLAUD IMMOBILIER **Capital minimum :** 500 €, en dessous duquel il ne peut être réduit **Capital initial :** 5000 € **Objet social :** Location de biens immobiliers meublés et non meublés **Gérance :** Monsieur Carmelo CARISTIA, Résidence SAN MICHELE, 20240 GHISONACCIA **Durée :** 90 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

**BALANCINU**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 10.000 euros  
Siège social :  
Chez Mr MUZY Anthony - Fautea  
Sainte Lucie de Porto-Vecchio  
20144 Zonza

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FAUTEA du 12 juillet 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société à Responsabilité Limitée

**Dénomination sociale :** BALANCINU

**Siège social :** Chez Mr MUZY Anthony - Fautea - Sainte Lucie de Porto-Vecchio - 20144 Zonza

**Objet social :** L'acquisition de tous terrains. Le lotissement desdits terrains en parcelles destinées à la construction de maisons individuelles d'habitation ainsi que la mise en viabilité dudit lotissement, selon les lois et règlements de l'urbanisme après accomplissement de toutes les formalités administratives prescrites à ce sujet et obtention de l'autorisation préfectorale.

La réalisation de lotissements, soit par la vente de tout ou partie des parcelles des terrains avec obligation par les acquéreurs de procéder par eux-mêmes à la construction de leur maison d'habitation sous le respect des conditions du cahier des charges du lotissement, soit par l'édification par la société de maisons individuelles d'habitation sur partie desdites parcelles de terrain, la location et la vente de ces maisons.

**Durée de la Société :** 50 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social :** 10.000 euros

**Gérance :** Monsieur Anthony Jean MUZY demeurant Fautea - Sainte Lucie de Porto-Vecchio - 20144 Zonza

**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,  
La Gérance.

**N° 12****COSTA 2B****AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15-06-2018 fait à Santo Pietro di Venaco (2B) il a été institué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**FORME :** Société à Responsabilité Limitée

**DENOMINATION :** COSTA 2B

**SIÈGE SOCIAL :** 20250 Santo Pietro Di Venaco

**OBJET :** La société a pour objet l'activité d'agent commercial de produits du bâtiment ainsi que l'achat et la revente de matériaux de construction. Plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social y compris la prise de participations dans toutes sociétés.

**DURÉE :** 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

**CAPITAL :** 500 euros entièrement libéré.

**GÉRANTS :** Monsieur COSTA Pierre Mathieu né le 15-03-1989 à Marseille (13) et Monsieur COSTA Joseph Marie né le 22-04-1991 à Marseille (13), demeurant tous deux à 20250 Santo Pietro di Venaco, de nationalité Française, pour une durée illimitée.

**IMMATRICULATION :** au RCS de Bastia.

Pour avis,

**MAMAD**

Société Civile Immobilière  
Au capital de 100 euros  
Siège social : 2, Montée Saint François  
Le Coti, 20200 Bastia

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bastia du 28/06/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société Civile Immobilière

**Dénomination sociale :** MAMAD

**Siège social :** 2 Montée Saint François - Le Coti, 20200 Bastia

**Objet social :** L'acquisition, par voie d'achat, d'échange, d'apport ou autrement, de tous immeubles bâtis et non-bâtis, leur détention et leur administration pour ses associés, la restauration et la construction de tous immeubles, la mise à disposition de tout ou partie des immeubles au bénéfice de ses associés et/ou la location de tout ou partie des immeubles de la Société ; L'ouverture et la gestion de tous comptes bancaires ; La conclusion de tout emprunt, hypothécaire ou non et, à titre exceptionnel, le cautionnement hypothécaire des associés ; Le cas échéant, la vente, l'échange, l'apport et l'arbitrage, de tout ou partie des éléments immobiliers et mobiliers du patrimoine de la Société, à condition de respecter strictement le caractère civil de la Société ; Et généralement, toutes opérations quelconques se rapportant à cet objet, ou contribuant à sa réalisation, à condition de respecter le caractère civil de la Société.

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social :** 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

**Gérance :** Madame Marianne PALHARES, 2, Montée St François - Le Coti - 20200 - Bastia

**Clauses relatives aux cessions de parts :** Agrément requis dans tous les cas ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales  
**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis,  
La Gérance.

**N° 14****AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à FURIANI en date du 24/07/2018, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** LAE LOCATION,

**Siège social :** Lieu-dit Ardisson, FURIANI (Haute-Corse)

**Objet :** L'achat, la vente, la location [avec ou sans chauffeur] de voitures automobiles, de caravanes, de cycles et motos, de moteurs et propulseurs marins et de coques de bateaux.

La location de tout type de matériels industriels, de tout type de matériels se rapportant au bâtiments, aux travaux publics, à la construction, à l'agriculture. L'achat, la vente, la location de tout type de véhicules et engins se rapportant à tous domaines d'activités en général.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

**Capital :** 10.000 euros

**Gérance :** Monsieur Pierre Alain PASQUALINI demeurant 32, Les Jardins d'Ortale, BIGUGLIA (Haute-Corse).

**Immatriculation :** Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA,

Pour avis, le gérant.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 26/06/2018, il a été constitué une SCI dénommée :

**GINO HHH**

**Siège social :** 10 rue du docteur Joseph Balesi 20137 PORTO VECCHIO

**Capital :** 100 €

**Objet :** l'acquisition, la prise à bail, la gestion, la location et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers ;

- la construction, la réfection, la rénovation, la réhabilitation et plus généralement, la mise en valeur de tous biens mobiliers et immobiliers ;

- l'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet, et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires à la conclusion de ces emprunts ;

- plus généralement, toutes opérations notamment acquisition, construction, constitution d'hypothèque ou toutes autres sûretés réelles sur les biens sociaux, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la Société.

**Gérant :** M. GINOLIN Jérôme 10 rue du docteur Joseph Balesi 20137 PORTO VECCHIO

**Cession des parts sociales :** Les parts sont librement cessibles entre Associés et entre conjoints, ascendants et descendants. La cession des parts sociales, autres qu'aux personnes précitées, ne peut intervenir qu'avec l'agrément des Associés.

**Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de AJACCIO.

**N° 16****AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 07/07/2018, il a été constitué une SAS dénommée :

**BLUE AGOSTA**

**Siège social :** route de Petra d'Arca 20137 PORTO VECCHIO

**Capital :** 1.000 €

**Objet :** La location nue ou meublée sur biens propres à titre professionnel ou non avec éventuellement fournitures de prestations para-hôtelières.

**Président :** M. SAULI Ghajseppu, dume nicu lieu dit piscia plaine de peri 20167 PERI

**Transmission des actions :** Actions librement cessibles entre associés uniquement.

**Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

**Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de AJACCIO.

**N° 17****AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SOTTA du 30/05/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société à Responsabilité Limitée

**Dénomination sociale :**

**BOUTIQUE LA PLAGE**

**Siège social :** Chez Mlle CHIAPPE et M. BERNARD, Lieu-dit Valle Dell Olive, 20146 SOTTA

**Objet social :** Achat et vente d'article de plage, de bijoux fantaisie, de vêtements et d'accessoires

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

**Capital social :** 1000 euros

**Gérance :** M. Patrice BERNARD, demeurant Lieu-dit Valle Dell Olive, 20146 SOTTA,

**Immatriculation de la Société** au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,  
La Gérance.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte reçu par Me MINEO, notaire à GRENOBLE, le 19 juillet 2018, il a été constituée une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle aux caractéristiques suivantes dénommée :

**NADA OBJET :** Toutes activités para-hôtelières, **SIÈGE :** AREGNO (20220), Lieu-dit Campi **CAPITAL :** 500 euros, divisé en 500 actions de 1 euro chacune, entièrement libérées. **DURÉE :** 30 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés. **PRÉSIDENT :** Mme Nathalie DALMASSO, épouse CRESPI, sise à BEL-CODENE (13720) Avenue du Garlaban.

**EXERCICE DU DROIT DE VOTE :** Le droit de vote appartient au nu-proprétaire, sauf les décisions concernant l'affectation des résultats où il est réservé à l'usufruitier. Le nu-proprétaire a le droit de participer à toutes les décisions collectives. **CLAUSES RESTREIGNANT LA TRANSMISSION DES ACTIONS :** Toute cession d'actions est soumise à l'agrément préalable de la société donné par décision collective adoptée à la majorité des 2/3. **CONDITIONS D'ADMISSION AUX ASSEMBLÉES :** Tout actionnaire a droit de participer aux décisions collectives par lui-même, ou par mandataire. Chaque action donne droit, dans les bénéfiques et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. **Immatriculation** au R.C.S. de BASTIA.

Pour avis, Me MINEO, notaire.

Pour avis, Me MINEO, notaire.

Pour avis, Me MINEO, notaire.

Pour avis, Me MINEO, notaire.

Pour avis, Me MINEO, notaire.

Pour avis, Me MINEO, notaire.

Pour avis, Me MINEO, notaire.

**N° 19****AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 4 juillet 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société à Responsabilité Limitée

**Dénomination sociale :** BSV TEC

**Siège social :** C/CO Nicolas SERIE, lieu dit Casella, Hameau de Poretto, 20222 BRANDO

**Objet social :** Bureau d'étude pluridisciplinaire (fluide et thermique)

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social :** 2500 euros

**Gérance :** Nicolas SERIE demeurant lieu dit Casella, Hameau de Poretto, 20222 BRANDO

**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés BASTIA.

**N° 20****AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 02/07/2018, il a été constitué une SAS dénommée :

**KALLISTE VENDING**

**Siège social :** chemin d'appietto lieu-dit cara, commune d'ajaccio 20167 MEZZAVIA **Capital :** 5.000 €

**Objet :** Toutes activités de commerce de gros [commerce interentreprises] de fournitures et équipements divers pour le commerce et les services.

**Président :** M. TORRE Daniel résidence masseria, quartier de la vilette 20000 AJACCIO

**Directeur Général :** M. BERGERON Florent, alain les floralies, 21 avenue napoléon III 20000 AJACCIO

**Transmission des actions :** Actions librement cessibles entre associés uniquement.

**Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

**Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de AJACCIO.

N° 21

**CARA**

Société Civile - Capital : 500 Euros  
Siège social : Ajaccio 20000  
(Corse du Sud)  
Résidence des Iles, Le Malte  
Rue de l'Archipel

**CONSTITUTION DE SOCIETE**

Suivant acte s.s.p. en date à AJACCIO du 25 juin 2018. il a été constitué une Société Civile dont les caractéristiques sont les suivantes :

**FORME** : Société Civile

**DENOMINATION** : CARA

**SIÈGE SOCIAL** : Résidence des Iles - Le Malte - Rue de l'Archipel - 20000 AJACCIO (CORSE DU SUD)

**OBJET** : La Société a pour objet l'acquisition de la propriété ainsi que l'administration de tout bien dont elle deviendra propriétaire, la gestion par bail ou autrement

**DURÉE** : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

**TRANSMISSION DE PARTS** : Les transmissions de parts sont soumises à l'agrément prévu à l'article 11 des statuts

**CAPITAL** : 500 Euros divisé en 50 parts de 10 Euros chacune

**APPORTS** : Exclusivement en numéraire

**GERANCE** : Madame Vanina RABISSONI-CASIMIRI demeurant à AJACCIO (CORSE DU SUD) - Résidence des Iles - Le Malte - Rue de l'Archipel, a été nommée premier Gérant de la Société.

La Société sera immatriculée auprès du Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour Avis, La Gérance.

N° 22

**SAS ENZO**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1000 euros  
Siège : 235 Lotissement Le Bevinco  
20620 Biguglia

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 juillet 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société par Actions Simplifiée

**Dénomination** : ENZO

**Siège social** : 235 Lotissement Le Bevinco - 20620 Biguglia

**Objet** : Restauration rapide de type "pizzeria", vente de boissons non alcoolisées.

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

**Capital** : 1000 euros

**Présidence** : Monsieur Enzo RONCAGLIA - 235 Lotissement Le Bevinco - 20620 Biguglia.

**Immatriculation** : Au registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

Pour avis,  
Le représentant légal.

N° 23

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte SSP en date du 06/07/2018, il a été constitué une Société

**Dénomination sociale** : MOUYAH

**DECO** **Siège social** : route del'abbatescu

morta, 20243 Prunelli di Fiumorbo

**Forme** : SASU **Capital** : 200 Euros **Objet**

**social** : Façade, peinture **Président** :

Monsieur Abdelhamid MOUYAH demeurant :

route del'abbatescu morta, 20243 Prunelli di Fiumorbo élu pour une durée

indéterminée **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 24

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte sous seing privé en date du 18 juillet 2018, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION** : ELISA

**FORME** : Société par Actions Simplifiée

**CAPITAL** : 100,00 euros

**SIÈGE** : Immeuble Lатарicciu, zone industrielle la Poretta, 20137 Porto-Vecchio.

**OBJET** : Locations saisonnières en meublé accompagnées de prestations para hôtelières.

**DURÉE** : 99 années

**ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**INALIENABILITE DES ACTIONS** : Les actions de la société sont inaliénables pendant une durée d' 1 an à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

**AGREMENT** : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 18 des statuts "Agrément des cessions", avec prise en compte des voix du cédant.

**PRESIDENT** : Monsieur Jean ANDRIA, demeurant à lieudit Cuguraccio, Borivoli, 20146 Sotta.

**IMMATRICULATION** : Au RCS d'AJACCIO.

Pour avis,

N° 25

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 20/07/2018, il a été constitué une SCI dénommée :

**MARICK**

**Siège social** : Lieu-dit Aghja Piana, Villa Mahini, 20167 Alata

**Capita** : 15.000 €

**Objet** : Acquisition, propriété, administration et exploitation par bail, location, gestion, mise en valeur, lotissement, vente en totalité ou par lots de tous biens immobiliers, ainsi que toutes opérations juridiques, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement

**Gérant** : M. QUILICHINI Erick Lieu-dit Aghja Piana, Villa Mahini 20167 Alata

**Cession des parts sociales** : Dispense d'agrément pour cessions à associés ; Agrément des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales pour toute autre cession.

**Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de AJACCIO.

Pour avis,  
Le Gérant.

N° 26

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte sous seing privé en date du 16 juillet 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

**Dénomination** :

**Brocante et Déco Chic**

**Siège Social** : Village, 20226 COSTA

**Capital social** : 1.000 €

**Objet** : La société a pour objet en France et à l'étranger : brocante vente de biens d'occasion en magasin et à distance, notamment au moyen d'internet .../....

**Durée** : 99 années

**Président** : Mme Agathe PANTZ, demeurant Village, 20226 COSTA

**Transmission des actions** : Librement tant que la société demeure unipersonnelle..

La société sera immatriculée au R.C.S. de Bastia.

Le représentant légal.

N° 27

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio du 25 juillet 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale** : JO & JO 2

**Forme sociale** : Société à Responsabilité Limitée

**Siège social** : 3 rue Docteur VERSINI, BP 87, 20176 AJACCIO Cedex 1

**Objet social** : La commercialisation de tous vêtements ainsi que de tous articles de chemiserie, lingerie, chaussures, articles chaussants et accessoires de mode, bijoux, prêt à porter masculin, féminin et pour enfants.

**Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

**Capital social** : 10.000 Euros,

**Gérance** : Mr Jean Charles, Jacques, Joël MEYER, né le 08 Août 1968 à Lyon, [69], de nationalité Française et résidant à Ajaccio, 20000, domicilié Colline du Scudo

**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

La Gérance.

N° 28

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte SSP en date à Porto-Vecchio du 18/07/2018, il a été constitué une SARL dénommée **FONCIERE D'ARASU**.

- **Capital social** : 200 euros

**Siège social** : ZI de Murtone - Lots 6 et 7 - 20137 PORTO-VECCHIO

**Objet** : acquisition de tout bien immobilier dans le département de la Corse du Sud ; l'aménagement, la construction, la vente de ces biens immobiliers ; l'entretien, la mise en valeur, directement ou indirectement, et la gestion, notamment par la mise en location de ces biens immobiliers

Les actionnaires n'ont effectué que des apports en numéraire. Leur montant s'élève à 200 euros.

**Action** : cession libre entre associé, cession à des tiers soumise à agrément

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio

**Gérant** : Marc QUILICHINI, Gialla - A rinaghja - 20137 Porto-Vecchio pour une durée illimitée.

**MODIFICATION GERANT**

N° 29

**4D CREATIONS**

SARL au capital de 2000 euros  
Siège social 135 rue Claude Papi ZI de Bastia Pastoreccia 20600 Bastia  
Siret : 80092536400021 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2018, la collectivité des associés à pris acte de la démission de monsieur Thierry ANSOU de ses fonctions de gérant à compter du 30 juin 2018 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence et la mention de Monsieur Thierry ANSOU a été supprimée.

Mention sera faite au RCS BASTIA.

**ICN : Annonce légale**  
**TEL : 04 95 32 04 40**

N° 30

**SOCIETE "2MR"**

Société à Responsabilité Limitée  
Capital : 2000,00 euros  
Siège : Saint-Florent (20217)  
rue du Centre, c/o PromoConsulting  
RCS : 837 923 408

L'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2018 de la société "2MR" a pris acte de la démission de Monsieur Richard TEURLAY demeurant à SAINT-FLORENT résidence CALA D'ORO de ses fonctions de gérant à compter du même jour et lui a donné quitus de sa gestion.

Mention sera faite au RCS de BASTIA.  
Pour avis,  
Le gérant.

N° 31

**SARL VP CONSTRUCTION**

Capital 21000 €  
Siège social : Campo Quadrato  
20620 Biguglia  
RCS Bastia 809 828 676

Par PV d'AGM du 02/04/2018, Antoine PETRIGNANI, demeurant Rue Clos Cingina, Résidence Alphonse Daudet à Aix-En-Provence (13), a été nommé cogérant à compter du même jour.

Mention RCS BASTIA.

**MODIFICATION SIEGE SOCIAL**

N° 32

**B. LEONELLI**

Avocat

5, Rue César Campinchi  
20200 Bastia

Tél : 04.95.31.69.67

Fax : 04.95.32.79.15

**A TANA**

SARL au capital de 200 €  
Siège social : 2 Bis Rue Posta Vecchia  
20200 Bastia  
R.C.S : Bastia N°533640082

Au terme d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 02 juillet 2018, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 02 juillet 2018 de BASTIA [20200] - 2 Bis Rue Posta Vecchia à BORGIO [20290] - Résidence MARE E MONTE N°76 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,  
La gérance.

N° 33

**ALLINDI SAS**

SAS au capital de 5000,00 Euros  
Empire Cowork, Pôle Suartello 2  
Route de Mezzavia  
20090 Ajaccio  
828467183 R.C.S. Ajaccio

Par décision de L'Assemblée Générale Ordinaire en date du 17/06/2018, il a été décidé de transférer le siège social de la société au 6, rue Hyacinthe Campiglia, 20000 Ajaccio à compter du 01/07/2018. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

**CABINET GEXTA**

Société par Actions Simplifiée  
Unipersonnelle  
de Géomètre Expert  
Au Capital de 9000 Euros  
Siège : rue Monseigneur Casanova  
Centre Commercial de Ficabrana  
20620 Biguglia  
789.289.352 RCS Bastia

Aux termes d'un PV des décisions de l'associé unique en date du 01/03/2018. Le siège social de la société a été transféré à compter de la même date à l'adresse suivante : **Résidence Le Bastio, Bâtiment D, 20600 FURIANI**. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Formalités au RCS de BASTIA.

**AVIS**

SASU A2BCD, RCS BASTIA 802 086 744 au capital de 100 euros, par décision de la Présidente, il a été décidé de transférer le siège social de la société du Riva Bella, Linguizzetta, 20270 ALERIA, au **56 Impasse Thomas Edison, ZI la Palud, 83600 FREJUS** à compter du 01/06/2018. Mention RCS Bastia.

**LOCATION GERANCE  
FIN DE GERANCE****Forum du Vazzio  
BP 20974**

20700 Ajaccio Cedex 9

**LOCATION-GÉRANCE**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er juin 2018 fait à Propriano, enregistré au Service des Impôts d'Ajaccio le 22 juin 2018, Monsieur François Joseph ANDREANI, demeurant Olmeto, 20113 Olmeto a confié à Madame Jeanine Xavière COLONNA D'ISTRIA épouse FOATA, demeurant quartier Saint Jean, 20140 PETRETO-BICCHISANO l'exploitation à titre de location-gérance de sa branche d'activité de " bazar " de son fonds de commerce situé 19, avenue Napoléon, lieu dit Marine Tahiti I, 20110 Propriano ; Pour une durée d'1 an à compter du 1er juin 2018 renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation. Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique avis, le locataire-gérant.

**AVIS**

Par acte SSP du 10/07/2018: SARL U MUVRONE, B324916683, Camping Le Panoramic Route de Lavatoggio 20260 LUMIO a donné location gérance à : SAS LA TABLE DU ROI, 839796489, Rue du Levant, Cc. Port Royal 30240 LE GRAU DU ROI, son fonds de commerce de Restaurant sis et exploité au Le Panoramic, Route de Lavatoggio 20260 LUMIO. Le présent contrat est consenti pour une durée de 2 mois à compter du 10/07/2018 au 15/09/2018, renouvelable par tacite reconduction.

**LE RELAIS CAMPAGNARD**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 500.00 €  
Siège social : 25 rue du Colonel Feracci  
20250 Corte-820051274 RCS Bastia

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 juin 2018, il a été consenti un contrat de location-gérance à Madame Frédérique FRANCHI épouse RINIERI, demeurant Résidence Saint Joseph, Villa Sinibaldi, 20250 CORTE, par la société LE RELAIS CAMPAGNARD, dont le siège est sis 25 rue Colonel Feracci, 20250 CORTE, et concernant un fonds de commerce de restauration de type rapide sis 25 rue Colonel Feracci à compter du 25 juin 2018.

Pour avis, La société LE RELAIS CAMPAGNARD.

**Forum du Vazzio  
BP 20974**

20700 Ajaccio Cedex 9

**RESILIATION  
DE LOCATION-GÉRANCE**

Par acte sous seing privé en date du 31 mai 2018, la location-gérance de la branche d'activité de bazar du fonds de commerce, situé à 19 avenue Napoléon lieu dit Marine Tahiti I, 20110 PROPRIANO consentie par Monsieur François Joseph ANDREANI, demeurant Olmeto, 20113 Olmeto à Monsieur Antoine Alain FOATA, demeurant quartier Saint Jean, 20140 Petreto Bicchisano a été résiliée à compter 31 mai 2018.

Pour unique avis, le locataire-gérant.

**AVIS DE MISE  
EN LOCATION GÉRANCE**

Aux terme d'un acte sous seing privé en date du 28 avril 2018, La société SARL La Boule blanche capital de 8396.04 euro, Numéro de RCS 429 805 328, siège social lieu dit Campiccioli route d'Arca, 20137 Porto Vecchio.

A donné en location gérance un fonds de commerce de Restaurant à Monsieur BENKORTBI Mohamed domicile Résidence Ortibarzo, Route de Palavesa, 20137 Porto Vecchio Numéro de RCS 803 346 725 exploité au golf de Lezza route de Bonifacio 20137 Porto Vecchio. La location-gérance prendra effet à compter du 28 avril 2018 pour une durée de 23 mois non renouvelable.

**AVIS**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 9 juillet 2018 à Ajaccio et du 10 juillet 2018 à Saint-Etienne, la société DISTRIBUTION CASINO FRANCE, société par actions simplifiée au capital de 106.801.329 euros dont le siège social est à Saint-Etienne (42000) - 1 cours Antoine GUICHARD, RCS 428 268 023 Saint-Etienne a prorogé la location-gérance de la société CORSE ALIMENTATION (CORALI), société à responsabilité limitée au capital de 15.260 euros dont le siège social est à Ajaccio [20000] - Immeuble Le Minorque - Résidence des Iles - Route des Sanguinaires, RCS 431 676 253 Ajaccio, pour le fonds de commerce d'alimentation générale sis et exploité à Ajaccio [20000] - Immeuble Le Minorque - Résidence des Iles - Route des Sanguinaires de deux périodes d'un an à compter du 1er juin 2018.

**AVIS**

Par acte du 10/07/2018 Monsieur GIORGI Noel demeurant Scaffa rossa - 20240 SOLARO 6 306 599 143 RCS BASTIA a donné en location gérance à TARCO BEACH - SAS au capital de 500 euros ayant son siège social à Forconcella Aja Santa - 20135 CONCA - 811 834 928 RCS AJACCIO son fonds de commerce de vente au détail de fruits et légumes, vin, charcuterie, produits alimentaires corses et tous autres produits identitaire, saisonnier sis et exploité Kamiech commune de SOLARO [20240] pour une durée de ferme de 6 mois à compter du 10/07/2018.

En vertu de ce contrat, le locataire gérant exploitera ce fonds à ses risques et périls et sous son entière responsabilité et le loueur, ne sera tenu d'aucune dette ni d'aucun engagement contractés par le Locataire-gérant, et le fonds de commerce ne pourra en aucun cas être considéré comme gage des Créanciers du Locataire-gérant.

Le gérant.

**FIN DE LOCATION GÉRANCE**

Le contrat de location-gérance établi entre la société SARL La boule Blanche lieu dit Campiccioli Route d'Arca 20137 Porto Vecchio Numéro de RCS 429 805 328 et Monsieur BENKORTBI Mohamed domicile à la Résidence les jardins d'orti barzo Route de Palavesa, 20137 Porto Vecchio Numéro de RCS 803 346 725. Pour un fonds de commerce de Restaurant au Golf de lezza route de Bonifacio 20137 Porto Vecchio à pris fin le 31 Mars 2018.

**MODIFICATION  
CAPITAL SOCIAL****Olivier PELLEGRINI**

Avocat à la Cour

Port de Plaisance de Toga

Bât. A2 - 20200 Bastia

Tél 04.95.32.05.85

Fax 04.95.32.13.35

e-mail : pellegri.olivier@wanadoo.fr

**CORSCINTIGRAPHIE**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 311.500 euros

Porté à 21.500,00 euros

Siège social : Clinique MAYMARD

Rue Marcel PAUL, 20200 Bastia

450 436 589 RCS Bastia

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 25 avril 2018 a décidé et réalisé une diminution de capital d'un montant de 461.323,00 €, suivie d'une augmentation du capital social de 170.000,00 euros par apports en numéraire et par compensation sur des créances liquides et exigibles, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

**Article 7 - Capital Social****\* Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à trois cent onze mille cinq cents euros (311.500 euros)

**\* Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à Vingt et Un Mille Cinq Cents euros (21.500,00 euros)

Pour avis,  
La Gérance.

**VICTORIA CORP**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : Bastia (20200)  
4bis Boulevard Paoli  
799 603 998 RCS Bastia

**AVIS DE MODIFICATION**

Suivant délibérations de l'assemblée générale du 15 juin 2018, il a été décidé d'augmenter le capital social de 11.500€ par incorporation au capital d'une même somme de même montant et par élévation de la valeur nominale des 1000 parts existantes à la somme de 12.50 €. Le capital est ainsi porté de 1000 € à 12.500 €. L'article 9 des statuts a été modifié en conséquence.

**SCI U TRAVO**

Chez M. Joseph Tramoni  
20167 Cuttoli-Corticchiato

L'assemblée générale a décidé le 9 juillet 2018 une réduction de capital de 152 € par annulation de 10 parts. Le capital est de 1373 € à effet du 09/07/2018. Statuts mis à jour au RCS Ajaccio n° 392 717 419.

**MODIFICATIONS  
STATUTAIRES****SCI LIA**

SCI au capital de 100,00 Euros  
11 bis rue Saint hilaire  
94210 La Varenne Saint-Hilaire  
815 206 461 R.C.S. Creteil

Par décision de l'AGE du 6/06/2018, il a été décidé de transférer le siège social du 11 Bis rue Saint Hilaire, 94210 La Varenne St Hilaire au **106 E Sulaue, 20290 BORGIO [CORSE]**. L'objet demeure : l'acquisition, la gestion, l'administration et l'exploitation par bail la location ou autrement de biens immobiliers ou mobiliers. La durée de la société est fixée à 99 ans. Les statuts ont été modifiés en conséquence. La société sera radiée du RCS de CRETEIL et elle fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de BASTIA.

**SAS ART INTERIEUR  
RCS Bastia 834 105 496**

L'Assemblée générale extraordinaire du 13-07-2018 a voté à l'unanimité la résolution suivante : Madame MINOIS Virginie née le 08-02-1978 à Bastia [2B] demeurant Chemin de Vitricello, 20214 Calenzana est nommée présidente de la société à compter du 13-07-2018. Il remplace Mr BRUNINI Emmanuel démissionnaire à la même date.

Pour avis, la présidence.

**AVIS**

Par AGE du 25 mai 2015, les associés de la société **SCI ALBARELLA**, SCI au capital de 10.000 euros, dont le siège social est PENTA DI CASINCA [20213] Zone artisanale de Folelli [504 434 671 RCS BASTIA], ont décidé de proroger de 15 années la durée de la Société, soit jusqu'au 28 mai 2033, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

N° 50

**B. LEONELLI**

Avocat

5, Rue César Campinchi  
20200 Bastia  
Tél : 04. 95.31.69.67  
Fax : 04.95.32.79.15

**BLUE**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 100.000 €

Siège social :

58 Bis, Route de San Martino di Lota  
(20200) San Martino di Lota  
R.C.S : Bastia N°803781871

**MODIFICATION STATUTAIRES**

L'associé unique en assemblée générale extraordinaire en date du 10 Juillet 2018 a décidé, d'adopter à l'objet social l'activité suivante : " La vente, la location de vélos et de véhicules électriques, toutes manifestations commerciales, promotionnelles, touristiques s'y rapportant et la création et la distribution de logiciels, l'optimisation de la réservation hôtelière et de son organisation en général " et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts relatif à l'objet social.

Pour Avis, Le gérant.

N° 51

**Société d'Avocats**

955 route des Lucioles  
06560 Sophia Antipolis  
Tel : +33(0)4 92 96 22 75

**POLYCLINIQUE DE FURIANI**

Société Anonyme

Au capital de 129.753 €

Lieu-dit Sansonetti, 20600 Furiani  
RCS Bastia

Aux termes d'un procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2018, la durée de la SA POLYCLINIQUE DE FURIANI a été prorogée pour une durée de 99 ans, soit jusqu'au 3 septembre 2117 sauf les cas de dissolution anticipée ou de nouvelle prorogation.

Pour avis,

N° 52

**SAS LES VILLAS DE PORTO VECCHIO**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2.800.000 euros

Siège social : Lecci (20137)

Lieu dit Mora Dell'Onda les Villas  
827 752 106 RCS Ajaccio

**AVIS DE MODIFICATION**

Suivants délibérations du 18 juin 2018, il a été pris acte de la démission de :

- COREVAL - COMPAGNIE DE REVISION VALORISATION ET D'AUDIT LEGAL, commissaire aux comptes titulaire, et décidé de nommer en remplacement PYTHEAS CONSEILS SARL, 66 d Rue Sainte, 13001 MARSEILLE.

- Monsieur Jacques-Pierre MEREU, commissaire aux comptes suppléant, et décidé de ne pas le remplacer.

N° 53

**LASCIA-CORRE**

SCI au capital de 762,25 €

Porté à 2000 €

Siège social :

Lot 13, Les Terrasses de Fromentica  
20217 St-Florent  
423 756 295 RCS Bastia

AGE du 20/06/2018 : augmentation du capital social de 237,75 € par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société, et d'une somme de 1000 € par apports en numéraire et nomination de M. Pascal COURRIER, demeurant 11 Grand Chemin 1380 LASNE (Belgique) en qualité de cogérant sans limitation de durée. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifié en conséquence. Dépôt légal RCS BASTIA.

Pour avis, La Gérance.

N° 54

**2M PARTNERS**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 900.00 €

Siège social :

Lieu-dit Saint Pancrace  
Route du Village, 20600 Furiani  
834 169 567 RCS Bastia

**AVIS DE PUBLICITE LEGALE**

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 19 juillet 2018, il résulte que : L'objet social de la société a été étendu, à compter du 19/07/2018, aux activités et opérations suivantes : Locations d'hébergements accompagnées de services de para hôtellerie.

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

**\* Ancienne mention :**  
**La société a pour objet :**

- Prestation de services de gestion de projet de constructions, l'organisation du financement et de la conception, la prise en charge des fonctions de gestion et de contrôle.

**\* Nouvelle mention :**  
**La société a pour objet :**

- Prestation de services de gestion de projet de constructions, l'organisation du financement et de la conception, la prise en charge des fonctions de gestion et de contrôle.

- Locations d'hébergements accompagnées de services de para hôtellerie.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, Le représentant légal.

N° 55

**BATI RENOV**

SARL au capital de 8.000 euros

Siège social :

54 avenue Philippe Auguste  
75011 Paris-RCS 519 816 771 Paris

L'AGE du 25/06/2018 a décidé de transférer le siège social au **18 rue du Docteur Del Pellegrin, 20090 AJACCIO**, de nommer gérant : M ROMELUS jean baptiste, 16 Rue Auguste Daix 94260 FRESNES en remplacement de MAMALOU TARTIQ, de modifier la dénomination sociale qui devient : **AGENCE CORSE HABITAT**, de modifier l'objet social comme suit : vente et installation de matériaux isolants, de produits de climatisation et de chauffages, peinture, plomberie, rénovation et de modifier le capital social pour le porter à 100.000 euros. Radiation du RCS de PARIS et immatriculation au RCS de AJACCIO.

N° 56

**LABORATOIRE 2A2B**

Sigle : LABORATOIRE DE L'OSP

Société d'Exercice Libéral

Par Actions Simplifiée

Au capital de 158.250 €

Siège social : Les Quatre Portes  
Bâtiment H, 20137 Porto-Vecchio  
392 844 312 R.C.S. Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16 juillet 2018, la collectivité des associés de la société LABORATOIRE 2A2B a décidé de la transformation de la société en société d'exercice libéral par actions simplifiée à compter du 16 juillet 2018.

**Capital**

**\* Ancienne mention :** Le capital social est fixé à 158.250 euros. Il est divisé en 1.055 parts sociales de 150 euros de valeur nominale chacune.

**\* Nouvelle mention :** Le capital social reste fixé à 158.250 euros. Il est divisé en 1.055 actions, de 150 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

**Forme**

**\* Ancienne mention :** Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée

**\* Nouvelle mention :** Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée

**Administration**

**\* Anciennes mentions :** gérants : Patricia PEREZ, Anne-Marie CECCALDI, Maria-Odile PERROT, Sophie PRAT LE SAFFRE, Adrien SIROS, Marie-Hélène SIMEONI, Camille GALLUCCI

**\* Nouvelles mentions :** Président : Camille GALLUCCI, demeurant PORTO-VECCHIO [20137 - 11 rue Commandant l'Herminier, Résidence Funtana Vecchia ; Directeur général : Adrien SIROS, demeurant PORTO-VECCHIO [20137] - Domaine Pascialello, route du Ziglione

Confirmation dans leurs fonctions de **Commissaires aux comptes**

**titulaire :** KALLISTE REVISION COMPTABLE, BASTIA [20600] - Résidence Bureau Sud, RN 193 ; **suppléant :** Monsieur Ange PRONESTI, BORGO [20290] - Lieu-dit Paterno, RN 193

**Mentions complémentaires**

**Admission aux assemblées et de droit de vote :** tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Tout Transfert de Titres (tel que ce terme est défini dans les statuts) (à l'exception des transferts opérés dans le cadre de fusion ou d'émission de Titres notamment lors d'opération d'augmentation de capital) et entre qui ce soit (même entre associés, ascendants ou descendants), est soumis à l'agrément préalable de la Collectivité des Associés. Mention sera faite au RCS d'AJACCIO.

Pour avis,

N° 57

**SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION CORSE****« SO DIS CO »**

Société à Responsabilité Limitée

Capital Social : 150.000,00 Euros

Siège : Lieu-dit Campanule

20620 Biguglia

306 915 679 R.C.S. Bastia

L'AGE du 01/06/18, a décidé d'étendre l'objet social de la société à : l'activité d'agent commercial : La négociation et/ou la conclusion de contrats de vente, d'achat, de location ou de prestation de services, au nom et pour le compte de producteurs, d'industriels, de commerçants ou d'autres agents commerciaux. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence. Formalités au RCS de Bastia.

N° 58

**RESTO SENIORS CORSICA**

Société à Responsabilité Limitée

Transformée en Société

par Actions Simplifiée

Au capital de 7500 euros

Siège social : Quartier Budiccioni  
Rue de Magnolia, 20090 Ajaccio  
RCS Ajaccio 523 225 688

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 25/05/2018, l'associée unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 7500 euros.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par M. Jean Louis ALBERTINI

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

**Président de la société :** M. Jean Louis ALBERTINI demeurant Route Moyenne de Corniche, Domaine de Lorello 20166 PIETROSELLA

**Commissaires aux comptes nommés :**

La Société KYRNOUS AUDIT, représentée par Monsieur André ABBO domiciliée 28 Rue Colonel Colonna d'Ornano, BP 44 20181 AJACCIO Cedex 1, titulaire, La Société COREVAL-COMPAGNIE DE REVISION VALORISATION ET D'AUDIT LEGAL, domiciliée Forum du Vazzio, ZI du Vazzio, BP 20974 20700 AJACCIO Cedex 9, suppléant.

Pour avis, La Gérance.

N° 59

**ANTOINE AMENAGEMENT PAYSAGER**

S.A.S. au capital de 31.200 €uros

Siège social :

6, Lotissement les Arbousiers

Renajolo de Palavesa

20137 Porto-Vecchio

834 631 244 RCS Ajaccio

Par décision du 30/06/18, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 31.200 €uros, divisé en 3120 parts sociales de 10 €uros chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes : Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par son président :

Monsieur Antoine, Bertrand, Jean-Baptiste HILMANN, demeurant 6, Lotissement les Arbousiers, Renajolo de Palavesa, 20137 PORTO VECCHIO Sous sa nouvelle forme d'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, la Société est gérée par Monsieur Antoine, Bertrand, Jean-Baptiste HILMANN, associé unique gérant.

Pour avis,

**AVIS DE PUBLICITE**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 04/07/2018, les associés de la société **ADIS**, société par actions simplifiée au capital de 1.200.000 euros, dont le siège social est situé ZI de baléone, 20167 MEZ-ZAVIA-AFA, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 823 746 102, ont décidé à compter du 04/07/2018, d'étendre l'objet social de la société à la vente au détail de sandwiches et autres produits de snacking salés et/ou sucrés, et de billets d'accès à tous types d'événements, de loisirs et de divertissements (concerts, festivals, spectacles, rencontres sportives, etc.) En conséquence, l'article 2 desdits statuts a été modifié comme suit :

**\* Ancienne mention :**

« La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- La création, l'acquisition et/ou l'exploitation par tous moyens de tous types de magasins de vente au détail d'articles et produits en tous genres, alimentaires ou non ;
- La prestation de tous types de services à la clientèle desdits magasins ;
- La prise de participation et/ou d'intérêts dans tous types de sociétés ou groupements exerçant des activités identiques ou similaires aux précédentes ;
- Et plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et/ou financières se rattachant directement ou indirectement aux activités et/ou opérations susmentionnées. »

**\* Nouvelle mention :**

« La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- La création, l'acquisition et/ou l'exploitation par tous moyens de tous types de magasins de vente au détail d'articles et produits en tous genres, alimentaires ou non, et notamment de sandwiches et autres produits de snacking salés et/ou sucrés, ainsi que de billets d'accès à tous types d'événements, de loisirs et de divertissements (concerts, festivals, spectacles, rencontres sportives, etc.) ;
- La prestation de tous types de services à la clientèle desdits magasins ;
- La prise de participation et/ou d'intérêts dans tous types de sociétés ou groupements exerçant des activités identiques ou similaires aux précédentes ;
- Et plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et/ou financières se rattachant directement ou indirectement aux activités et/ou opérations susmentionnées. »

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

**M.E.T. INDUSTRIE  
(MEDITERANEE ETUDES  
ET TRAVAUX INDUSTRIE)**

**Société à Responsabilité Limitée**  
**Au capital social de 7622,45 €**

**9, avenue Colonel Colonna d'Ornano**  
**20090 Ajaccio-RCS Ajaccio B 423221571**

**AVIS DE PUBLICITE**

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 29 Juin 2018, il résulte que : Le siège social a été transféré à **Cité EDF - Villa 12 - Route Jean Paul de Rocca Serra - 20090 AJACCIO**, à compter du 29 Juin 2018. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Le capital a été augmenté de 142.377.55 euros, pour être porté à 150.000 euros, par incorporation de réserves. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

**EURL XAR**

**Société à Responsabilité limitée**  
**Au capital de 2.000 €**  
**Siège social : 56 boulevard d'Algajola**  
**Marine de Davia, 20256 Corbara**  
**801 018 029 R.C.S. Bastia**

Suivant décision collective des associés en date du 29 Juin 2018, il résulte que la dénomination de la société est désormais : **XAR**.

Mention sera faite au RCS : BASTIA.

Pour avis,

**DISSOLUTION SOCIETE  
LIQUIDATION SOCIETE****CHARLIE BOY**

**SARL en liquidation**  
**Au capital de 7.622,45 €**  
**Siège : Figha, Conca**  
**20144 Ste Lucie de Porto-Vecchio**  
**411 400 294 RCS de Ajaccio**

Aux termes d'une décision du 15/12/17, l'associée unique de la Société susvisée a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. A été nommée comme liquidateur Madame Marie-Pierre MULLIEZ demeurant Figha, Conca 20144 Sainte Lucie de Porto Vecchio pour la durée de la liquidation avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé à l'ancien siège social ; c'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. RCS Ajaccio.

Le Liquidateur,

**CHARLIE BOY**

**SARL en liquidation**  
**Au capital de 7.622,45 €**  
**Siège : Figha, Conca**  
**20144 Ste Lucie de Porto-Vecchio**  
**411 400 294 RCS de Ajaccio**

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2017, l'associée unique de la Société susvisée a approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus et déchargé de son mandat au liquidateur Madame Marie-Pierre MULLIEZ demeurant Figha, Conca, 20144 SAINTE LUCIE DE PORTO VECCHIO et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de AJACCIO.

Le Liquidateur,

**LE NAPOLEON**

**SASU au capital de 100 Euros**  
**Bravone, 20230 Linguizzetta**  
**801 434 093 R.C.S. Bastia**

Par décision de l'Associé unique en date du 24/07/2018 l'associé unique a : - approuvé les comptes définitifs de la liquidation, - donné quitus au Liquidateur, Mademoiselle DE CASTELLI SABRINA BRAVONE, 20230 LINGUIZZETTA, pour sa gestion et décharge de son mandat, - prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de Bastia.

**SASU INSIDE & CO**

**Société par Actions Simplifiée**  
**Au capital de 3000 Euros**  
**RCS Ajaccio : B 812 787 448**  
**Siège Social : 48 Rue Cardinal Fesch**  
**20000 Ajaccio**

**AVIS DE DISSOLUTION**

L'associé unique par un acte en date du 2 juillet 2018, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 2 juillet 2018 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.

Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé au siège social, siège de la liquidation. L'associé unique nomme comme liquidateur Mr GOREEBA Mangaram, né le 30/06/1966 à Port-Louis [lie Maurice], demeurant avenue du Maréchal Lyautey, résidence impériale Bât.C1, 20090 AJACCIO en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,

**SARL « FANICOTHOM »**  
**Société au capital social de 100 €**  
**Siège social : Imm Le Malte D**  
**Res des Iles, 20000 Ajaccio**  
**RCS Ajaccio : 483 793 527**

**AVIS DE PUBLICITE**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16/07/2018. Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :  
- approuvé les comptes de liquidation ;  
- donné quitus au Liquidateur Madame Valérie FILIPPINI née GUGLIELMI, demeurant Villa Les Cèdres, Route du Salario, 20000 AJACCIO et déchargé ce dernier de son mandat ; prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO.

Mention sera faite au RCS : AJACCIO.

Pour avis,

**« L'ARCHE BLEUE »**

**SARL en liquidation**  
**Au capital de 7622.45 euros**  
**Siège social : Chez M et Mme GAFFORI**  
**Les Canelli - 20166 Pietrosella**  
**424 253 896 RCS Ajaccio**

**AVIS DE PUBLICITE LEGALE**

L'AG, par une décision en date du 31/05/2018, après avoir entendu le rapport de Mauricette GAFFORI, liquidatrice, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice et déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS d'AJACCIO.

Pour avis, la liquidatrice.

**SASU BEAUTE IMPERIALE**

**Société par Actions Simplifiée**  
**Au capital de 7500 Euros**  
**RCS Ajaccio : B 807 944 723**  
**Siège Social : 32-34 Cours Napoléon**  
**20000 Ajaccio**

**AVIS DE DISSOLUTION**

L'associé unique par un acte en date du 2 juillet 2018, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 2 juillet 2018 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé au siège social, siège de la liquidation.

L'associé unique nomme comme liquidateur Mme CATELLAGGI Marie-Paule, née le 06/09/1966 à AJACCIO (2A), demeurant avenue du Maréchal Lyautey, résidence impériale Bât.C1, 20090 AJACCIO en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,

**U CASANU**

**Société à Responsabilité Limitée**  
**En liquidation**  
**Au capital de 8000 euros**  
**Siège social : Boulevard Wilson**  
**20260 Calvi**  
**Siège de liquidation :**  
**Boulevard Wilson, 20260 Calvi**  
**413 029 042 RCS Bastia**

Aux termes d'une décision en date du 07 juin 2018, l'associé unique après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,  
Le Liquidateur.

**AVIS**

MIC-MAG SAS au capital de 3000 euros sise rue de l'ancienne poste 20200 BASTIA 803 106 798 R.C.S BASTIA . L'AGE du 30/12/2017 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2017 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Magali VITAL demeurant résidence «Acqua Alta» 20200 SAN MARTINO DI LOTA pendant toute la durée de la liquidation. Le siège de la liquidation et le siège de correspondance sont à l'adresse du liquidateur. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de BASTIA, en annexe au RCS.

**Raison sociale : JPK DECO**

EURL au capital de 7500 euros  
Siège social :  
Lotissement Pianu di Gatti  
20233 Sisco-RCS 454 066 531

**DISSOLUTION DE SOCIETE**

Suivant l'assemblée générale extraordinaire du 31 JUILLET 2018, l'associé unique de la société a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidatrice Mme KOKOYAN Eliane. Demeurant à Résidence Mortula, 20233 SISCO pour toute la durée de la liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé à Résidence Mortula, 20233 SISCO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la dissolution seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia, en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, La liquidatrice.

**N° 73****SICA COPROCOR**

Inscrite au RCS de Bastia  
sous le n° 496 420 340  
Siège social : Casamozza, Lucciana  
20290 Borgo

**AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION**

L'Assemblée Générale réunie le 13 juillet 2018 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur François FRANCESCHI de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia, en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

**N° 74****TDM**

Société en Nom Collectif  
En liquidation  
Au capital de 30.000 euros  
Siège social : 9 boulevard Albert 1er  
20000 Ajaccio  
Siège de liquidation :  
9 boulevard Albert 1er  
20000 Ajaccio  
RCS Ajaccio 838 419 521

L'Assemblée Générale réunie le 14 juin 2018 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur François Joseph VINCENSINI de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de AJACCIO, en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,  
Le Liquidateur.

**TDM**

Société en Nom Collectif  
En liquidation  
Au capital de 30.000 euros  
Siège social : 9 boulevard Albert 1er  
20000 Ajaccio  
Siège de liquidation : 9, boulevard  
Albert 1er, 20000 Ajaccio  
RCS Ajaccio 838 419 521

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 14 juin 2018 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur François Joseph VINCENSINI, demeurant 9, boulevard Albert 1er, 20000 AJACCIO pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 9, boulevard Albert 1er, 20000 AJACCIO, adresse à laquelle la correspondance devra être envoyée et, actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

**N° 76****TRIANA CONSULTANTS**

Société à Responsabilité Limitée  
En liquidation  
Au capital de 11433.68 euros  
Siège social : Forum du Vazzio  
Zone Industrielle du Vazzio  
20090 Ajaccio  
Siège de liquidation : Forum du Vazzio  
Zone Industrielle du Vazzio  
20090 Ajaccio  
R.C.S Ajaccio 421 379 991

Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2018, l'associée unique a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation à compter de ce jour. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur.

**N° 77****SARL VOYAGES GAZANO**

Société à Responsabilité limitée  
Au capital de 7622 euros  
Siège social et de liquidation :  
13, Quai Branda del Ferro  
20169 Bonifacio  
380 240 721 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale réunie le 31 décembre 2016 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Sylvie DAVOUST de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO, en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Sylvie DAVOUST.

**EXTRAIT DE JUGEMENT****N° 78****TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA**

Chambre des Redressements  
Judiciaires - Loi de Sauvegarde  
Décret du 28/12/2005

**EXTRAIT**

Par jugement du 09 Juillet 2018, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :  
Carmine Zullo, ayant son siège social  
C/ Fabiani Agnès, L.D Travo,  
20240 Ventiseri

**Date de cessation des paiements :**  
9 Juillet 2018

**Juge Commissaire :** Mme Sbragia Juge Commissaire Titulaire et M. Huber, Juge Commissaire Suppléant

**Mandataire Judiciaire :** Maître Bernard Roussel - Résidence U Boscu d'Oru - Pietranera - 20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : Le Greffier.

**N° 79****TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA**

Chambre des Redressements  
Judiciaires - Loi de Sauvegarde  
Décret du 28/12/2005

**EXTRAIT**

Par jugement du 09 Juillet 2018, le Tribunal prononce l'adoption d'un plan par voie de continuation à l'égard de :  
Benoit Jean Mathieu Canioni,  
ayant son siège social  
Place de la Poste  
20226 Occhiatana

**Juge Commissaire :** Mme Sbragia Juge Commissaire Titulaire et M. Huber, Juge Commissaire Suppléant

**Mandataire Judiciaire :** Maître Bernard Roussel - Résidence U Boscu d'Oru - Pietranera - 20200 Bastia

Pour extrait : Le Greffier.

**POURSUITE DE L'ACTIVITE SOCIALE****N° 80****SARL ARENA BIANCA**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de : 80.000 Euros  
Siège social : Ldt Ornaccia  
Route de Monticello  
20220 Monticello  
RCS Bastia 450 056 775

Aux termes d'une délibération en date du 28 juin 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

La gérance,

**AVIS DE CONTINUATION D'ACTIVITE MALGRÉ PERTE DE LA MOITIÉ DU CAPITAL****SARL PROMO2B**

SARL à Associé Unique  
Au capital de 3000 €  
sise San Niolo, 20221 Cervione  
RCS Bastia 539 026 583

Par décision du 30/06/2018, conformément à l'article L.223-42 du code de Commerce, il a été décidé de ne pas dissoudre la société. Formalités RCS de BASTIA.

**N° 82****SAS PATRIMONIA GESTION**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de : 750 Euros  
Siège social : 3 Boulevard Paoli  
20200 Bastia  
RCS Bastia 833 131 774

Aux termes d'une délibération en date du 28 juin 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

La gérance,

**AVIS DE CESSION****N° 83****AVIS**

Aux termes d'un acte SSP en date du 21 juin 2018 à Bastia, enregistré le 12 juillet 2018 Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de BASTIA dossier 2018 21235 référence 2018 A 01039.

- La société MIKAYO, société à responsabilité limitée au capital de 2000 €, dont le siège social est sis Rond Point de Folelli - 20213 PENTA DI CASINCA. Représentée par son gérant en exercice, Monsieur ZARU Michel.

Immatriculée au RCS de BASTIA sous le n° 803 345 479.  
**A cédé à :** La Société SANZO, société par actions simplifiées au capital de 1000 €, dont le siège social est sis LIEU DIT « Valle Lunghe » 20230 TALASANI. Représentée par sa Présidente Madame Tatiana CASSETARI.

Immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 838 626 364.

Un fonds de Commerce de « restauration rapide sans vente de boissons alcoolisées » sis et exploité à Rond Point de Folelli - 20213 PENTA DI CASINCA connu sous l'enseigne « SUSHIBA » et identifié sous le numéro RCS Bastia et Répertoire de métiers de Haute- Corse sous le n° 803 345 479

Ainsi que les éléments corporels, à savoir aménagements, matériel, installations inhérents à l'exploitation du fonds vendu.

**Prix:** VINGT DEUX MILLE EUROS [22.000 €].  
**Entrée en jouissance :** fixée au 2 MAI 2018

Les oppositions seront reçues au cabinet de Maître Jocelyne COSTA - Avocat, 22 Bd Paoli - 20200 BASTIA

Pour unique insertion,

**PROCHAINE PARUTION  
ICN - 03/08/2018 - N°6729**



## AVIS D'ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE

### PROCÉDURE ADAPTEE

### ENTITÉ ADJUDICATRICE

## MONTANT INFÉRIEUR AU SEUIL DE 418.000 € HT

### CCI2B/DC/2018.052

#### Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex  
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

#### Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex  
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

#### Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités Aéroportuaires.

#### Objet de l'accord cadre :

Travaux d'entretien et d'installation des clôtures de l'aéroport de Bastia Poretta.

Durée de l'Accord Cadre : 3 ans

Lieux d'exécution : Aéroport de Bastia Poretta

Européenne CPV : N45340000-2 / Travaux d'installation de clôtures, de garde-corps et de dispositifs de sécurité nomenclature

#### Caractéristiques principales :

Dans le périmètre de la concession aéroportuaire, il s'agit de réaliser des travaux d'entretien, tant préventives que correctives, d'installation des clôtures.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

#### Mode de dévolution de l'accord cadre :

L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement défini à l'article 12 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 car celui-ci est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement plus coûteux l'exécution des prestations.

#### Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure adaptée définie par les articles 1er, 27 et 34.1.1°b). 78.I.al.3. 78.II.2°, 78 III et 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article 27 al. 2 du Décret n°2016-360 du 25.03.2016 pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation, lorsque celle-ci sont recevables selon les termes de l'article 62.I du Décret sus indiqué.

#### L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article 78.I.al.3 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'Ordonnance du 23 juillet 2015 et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination.

Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse a décidé de passer un accord cadre sans minimum annuel et un maximum annuel de 120.000 €. L'avis concerne un accord cadre passé avec un seul opérateur économique.

#### Modalités essentielles de financement et de paiement de l'accord cadre :

Les articles 110 à 131 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, portant application de l'ordonnance du 23 juillet 2015,

Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

Crédits ouverts à la section : 130

#### Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

LA DEMANDE DE DOSSIER SE FERA PAR TELECOPIE OU COURRIER POSTAL A L'ADRESSE CI-DESSOUS :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse  
Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité  
Palais Consulaire - BP 210  
20293 BASTIA Cedex

ou téléchargement sur le site : [www.ccihc.fr](http://www.ccihc.fr)

LE DOSSIER SERA ADRESSE AU CANDIDAT QUI EN AURA FAIT LA DEMANDE, PAR COURRIER RECOMMANDE AVEC ACCUSE RECEPTION :

#### Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisés et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat conformément à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

La présentation d'une liste de prestations effectuées au cours des trois dernières années similaires ou équivalentes à l'objet du marché, indiquant le montant, la date et le destinataire publics et privés. .../...

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 55 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

**Date limite de remise des offres : Le 10 Août 2018 à 10 heures**

#### Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

\* des garanties financières

\* des capacités techniques

\* des compétences et moyens professionnels du candidat

\* de la liste de prestations similaires effectuées sur les trois dernières années

#### Critères de sélection des offres à l'accord-cadre :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères ci-dessous avec leur pondération :

\* Le prix des prestations [60%]

\* La valeur technique [40%] définie à travers un mémoire technique qui précisera les dispositions que le candidat propose pour l'exécution des prestations à savoir : la méthodologie adoptée pour la réalisation des prestations décrites dans le CCTP, les moyens humains dédiés à la réalisation des prestations décrites dans le CCTP, la liste exhaustive des stocks avec le nom du fabricant et les délais de livraison,

Durée de validité des offres : 6 mois

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2018.052

#### Adresse à laquelle le dossier de candidature devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse  
Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité  
Palais Consulaire - BP 210  
20293 BASTIA Cedex  
ou

téléchargement sur le site : [www.ccihc.fr](http://www.ccihc.fr)

#### Renseignements complémentaires

#### Renseignements administratifs :

Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique

Tél : 04.95.54.44.38/04.95.54.44.66/Fax : 04.95.54.44.96

#### Renseignements techniques : Port de Bastia

Tél : 04.95.55.25.19/04.95.55.25.07

Fax : 04.95.54.44.96

#### Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano - 20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

#### Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Département Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38/Fax : 04.95.54.44.96

#### ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

#### Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

\* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre.

\* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

\* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

\* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 19 mai 2018

N° 85



## PREFET DE LA HAUTE-CORSE

### DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

### DELEGATION A LA MER ET AU LITTORAL DOMAINE PUBLIC MARITIME

### AVIS DE PUBLICITE PREALABLE A L'OCTROI D'UNE CONCESSION D'UTILISATION DES DEPENDANCES DU DOMAINE PUBLIC MARITIME

### REALISATION D'UN CHEMINEMENT CONTOURNANT LA CITADELLE DE LA VILLE DE BASTIA

#### LE PREFET DE LA HAUTE-CORSE,

Informe le public qu'en application des dispositions de l'article R.2124-5 du code général de la propriété des personnes publiques, une instruction administrative va être ouverte préalablement à l'octroi d'une concession d'utilisation des dépendances du domaine public maritime en dehors des ports au bénéfice de la commune de Bastia en vue de la réalisation du projet « L'ALDILONDA ». Les aménagements prévus dans le cadre de ce projet occuperont une superficie de domaine public maritime estimée à 1570 m<sup>2</sup>.



## PROCÉDURE ADAPTÉE/ENTITÉ ADJUDICATRICE

**MONTANT INFÉRIEUR À 443.000 € HT**  
**CCI2B/DC/2018.054**

### Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
 20293 Bastia Cedex  
 Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

### Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
 20293 Bastia Cedex  
 Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

### Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques/activités Portuaires.

### Objet du marché :

**Mission d'étude et d'assistance pour la dépollution acoustique des centres portuaires urbains et insulaires dans le cadre du programme communautaire Interreg Maritime IT-FR-2014-2020**

**Lieux d'exécution :** Port de Commerce de Bastia et d'Île-Rousse

**Type de marché :** Services

**Nomenclature Européenne CPV :** 71313100-6/Services de conseil en matière de lutte contre le bruit

### Caractéristiques principales :

Les activités dans les ports engendrent des conséquences néfastes sur l'environnement et la qualité de vie dans les zones limitrophes des ports, plus particulièrement le bien être acoustique. La CCI s'est engagée dans le programme Interreg Italie-France Maritime 2014-2020 afin de promouvoir une croissance intelligente, durable et inclusive initiés par le projet européen DECIBEL.

**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.**

### Mode de passation du marché :

Procédure adaptée définie par les articles, 1<sup>er</sup>, 12.II, 27. 34.I.a du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

**Conformément à l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, l'Entité Adjudicatrice se réserve le droit de négocier ou d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.**

Le cas échéant, le délai de réponse de la phase de négociation ne pourra être inférieur à 10 [dix] jours à compter de l'envoi du courrier par la CCIT 2B.

### Mode de dévolution :

L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement. Celui-ci est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement coûteux l'exécution des prestations.

### L'avis concerne un marché public.

### Modalités essentielles de financement et de paiement :

Les articles 110 à 131 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, portant application de l'ordonnance du 23 juillet 2015

Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

Crédits ouverts aux sections : 120 et 125

### Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

**Unité monétaire utilisée :** L'euro

### LA DEMANDE DE DOSSIER SE FERA PAR TELECOPIE OU COURRIER POSTAL A L'ADRESSE CI-DESSOUS :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse  
 Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité  
 Palais Consulaire - BP 210  
 20293 BASTIA Cedex

**ou téléchargement sur le site : [www.ccihc.fr](http://www.ccihc.fr)**

**LE DOSSIER SERA ADRESSE AU CANDIDAT QUI EN AURA FAIT LA DEMANDE, PAR COURRIER RECOMMANDÉ AVEC ACCUSE RECEPTION :**

### Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat : au regard de sa capacité économique et financière, de ces capacités techniques et les moyens et compétences professionnelles du candidat conformément à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de Références et de Compétences dans les programmes européens et les études relatives aux problématiques acoustiques, sur les trois dernières années, avec des organismes publics et privés.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 55 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

**Date limite de remise des offres : Le 27 août 2018 à 10 heures**

**CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :**

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard de leurs :  
 Garanties et capacité économique et financières,  
 Capacités techniques et professionnelles,  
 Une liste de Références et de Compétences dans les programmes européens et les études relatives aux problématiques acoustiques sur les trois dernières années, avec des organismes publics et privés.

**CRITERES D'ATTRIBUTION DES OFFRES QUI SONT PRECISEES DANS LE REGLEMENT DE CONSULTATION :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

1. Prix (50%)

2. Valeur technique appréciée en fonction de la méthodologie proposée, les moyens humains et matériels affectés à l'exécution de la mission et la disponibilité temporelle et géographique [nombre de réunion de travail prévues avec le maître d'ouvrage, les partenaires italiens pour chaque livrable (30%)

3. Le délai d'exécution apprécié en fonction respect du planning (20%)

**Durée de validité des offres :** 6 mois (180 jours)

**Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice :** 2018.054

**Adresse à laquelle le dossier de candidature devra être déposé :**

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse  
 Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité  
 Palais Consulaire - BP 210  
 20293 BASTIA Cedex  
 ou

**téléchargement sur le site : [www.ccihc.fr](http://www.ccihc.fr)**

### Renseignements complémentaires

#### Renseignements administratifs :

Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique  
 Tél : 04.95.54.44.66/04.95.54.44.96

#### Renseignements techniques :

Port de Commerce de Bastia  
 Tél : 04.95.55.55.12/04.95.55.55.22

**Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Tribunal Administratif de Bastia  
 Chemin Montépiano - 20407 Bastia Cedex  
 Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

**Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :** Département Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.39  
 Fax : 04.95.54.44.96

### ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

### Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

\* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat,

\* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

\* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

\* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique

**Date d'envoi du présent avis au BOAMP : Le 24 juillet 2018**

**Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 24 juillet 2018**

N° 87

## DÉPARTEMENT DE PUBLICATION : 20 CORSE-DU-SUD

### AVIS D'ATTRIBUTION

#### 1 - Identification de l'organisme acheteur :

Commune de GROSSETO-PRUGNA  
 N° Siret 212 001 309 00013  
 Adresse : Mairie annexe, BP 93, 20166 PORTICCIO  
 Tel : 04.95.25.29.29/Fax : 04.95.25.06.21  
**Courriel : [mairie-de-porticcio@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-porticcio@wanadoo.fr)**

#### 2 - Nature du marché :

Marché de travaux

#### 3 - Type de procédure :

Procédure adaptée [Article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016]

#### 4 - Objet du marché :

Aménagement d'une aire collective de jeux pour enfants âgés de 2 à 12 ans.

#### 5 - Critère d'attribution retenus :

Valeur technique : coefficient 40% Prix : coefficient 30% Pertinence des thématiques et esthétique : coefficient 20% Délai : coefficient 10%

#### 6 - Nom du titulaire :

SARL SOTRAVOS, lieudit SUARALTA, Route de VALLE DI MEZZANA - 20167 SARROLA CARCOPINO

#### 7 - Nom du sous-traitant :

KASO PROVENCE MEDITERRANEE, 76 Via Nova, Pôle Excellence - 83600 FREJUS

#### 8 - Date de signature du marché :

04 juillet 2018

#### 9 - Date d'attribution du marché :

23 juillet 2018

#### 10 - Recours :

Tout concurrent évincé de la conclusion du contrat concerné est recevable à former un recours de pleine juridiction devant le juge administratif tendant à la contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution informant de la date de conclusion du contrat et de ses modalités de consultation, dans le respect des secrets protégés par le code des relations entre le public et l'administration. Le présent avis vaut publicité de la date de conclusion du contrat et de ses modalités de consultation.

Les pièces du marché sont consultables sur rendez-vous auprès de l'organisme acheteur identifié au 1 ci-avant.

- Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel les renseignements peuvent être obtenus : Tribunal Administratif de BASTIA, Villa Montépiano, 20407 Bastia Cedex [Téléphone : 04.95.32.88.66. Télécopie : 04.95.32.38.55].

N° 88



## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

### COLLECTIVITÉ DE CORSE

M. le Président du Conseil Exécutif  
 Direction de la Commande Publique  
 Service de gestion des procédures de marchés  
 11, bis Rue Del'Pellegrino  
 BP 414 - 20183 AJACCIO - CEDEX  
 Tél : 04 95 29 15 30

Référence acheteur : **MP2018-059**

L'avis implique un marché public

Objet : **Acquisition de pièces détachées et de consommables pour les matériels de déneigement entretenus par la Direction des Moyens Roulants de la Collectivité de Corse (7 lots)**

Procédure : Procédure ouverte

Forme du marché : **Division en lots** : oui

**Lot N° 1** - Acquisition de pièces détachées et de consommables nécessaires à l'entretien des matériels de déneigement de marque ACOMETIS

**Lot N° 2** - Acquisition de pièces détachées et de consommables nécessaires à l'entretien des matériels de déneigement de marque ARVEL

**Lot N° 3** - Acquisition de pièces détachées et de consommables nécessaires à l'entretien des matériels de déneigement de marque SCHMIDT

**Lot N° 4** - Acquisition de pièces détachées et de consommables nécessaires à l'entretien des matériels de déneigement de marque FRANCE-NEIGE

**Lot N° 5** - Acquisition de pièces détachées et de consommables nécessaires à l'entretien des matériels de déneigement de marque BIALLER

**Lot N° 6** - Acquisition de pièces détachées et de consommables nécessaires à l'entretien des matériels de déneigement de marque SICOMETAL

**Lot N° 7** - Acquisition de pièces détachées et de consommables nécessaires à l'entretien des matériels de déneigement de marque SICOMETAL

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

40% Délai de livraison

60% Prix

Remise des offres : **20/08/18 à 12h00 au plus tard.**

Envoi à la publication le : 19/07/2018

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.corsedusud.fr/marches-publics/tous-marches/>

N° 89

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

### OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur  
 Avenue Paul Giacobbi  
 BP 678  
 20601 BASTIA - Cedex  
 Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29  
 mël : [direction@oehc.fr](mailto:direction@oehc.fr)  
 web : <http://www.oehc.fr>

L'avis implique un marché public

Objet : **MISE EN OEUVRE D'UNE ETAPE DE CLARIFICATION PAR FLOTTATION A L'AIR DISSOUS SUR L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE CALVI**

Référence acheteur : **2018-040-SI**

Type de marché : **Travaux**

Procédure : Procédure adaptée

Code NUTS : FRM02

Forme du marché : **Prestation divisée en lots** : non

Conditions relatives au contrat

Financement : Le financement de l'opération est assuré par le budget d'investissement de l'OEHC, avec la participation de la CDC.

Le paiement s'effectuera selon les règles de la comptabilité publique, par virement administratif. Conformément à l'article 183 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, le délai maximal de paiement sur lequel s'engage l'acheteur est de 30 jours.

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Se référer au règlement de consultation

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

5% Performances en matière de protection de l'environnement

40% Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique

20% Organisation, qualification et expérience du personnel assigné à l'exécution des travaux

35% Prix

Remise des offres : **21/09/18 à 12h00 au plus tard.**

à l'adresse : OEHC

Secrétariat de direction  
 2ème étage, AVENUE PAUL GIACOBBI  
 BP 678, 20601 BASTIA - CEDEX  
 Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Instance chargée des procédures de recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA, Villa Montépiano  
 20407 Bastia - Cedex, Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55  
 mël : [greffe.ta-bastia@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bastia@juradm.fr)

Envoi à la publication le : 23/07/18

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.oehc.fr>

N° 90

## AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES CONJOINTES IMPLANTATION DE REGARDS VENTOUSE ET DÉBITMÈTRE SUR LA PRISE D'EAU DU BEVINCO

### Commune d'Olméta di Tuda

(projet poursuivi par la communauté d'agglomération de Bastia)

2ème Parution,

DURÉE DES ENQUÊTES [arrêté préfectoral n° 267-2018 du 26 juin 2018] :

Pendant 29 jours consécutifs, du lundi 23 juillet 2018 au lundi 20 août 2018 inclus, se dérouleront, sur le territoire de la commune d'Olméta di Tuda et dans les locaux de la communauté d'agglomération de Bastia :

\* L'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique en vue de l'implantation de regards ventouse et débitmètre sur la prise d'eau du Bevinco ;

\* L'enquête parcellaire en vue de délimiter les parcelles à acquérir pour procéder à l'implantation de ces ouvrages, et d'établir l'identité de leurs propriétaires.

SIÈGE DE L'ENQUÊTE ET LIEU DE DÉPÔT DES DOSSIERS :

Mairie d'Olméta di Tuda

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR [désigné par le président du tribunal administratif de Bastia, le 7 juin 2018] :

Monsieur François-Marie SASSO, retraité, recevra le public selon les modalités suivantes :

En mairie d'Olméta di Tuda :

\* lundi 23 juillet 2018, de 9 h 00 à 12 h 00 ;

\* mardi 14 août 2018, de 9 h 00 à 12 h 00 ;

\* lundi 20 août 2018, de 9 h 00 à 12 h 00.

Dans les locaux de la communauté d'agglomération de Bastia :

\* mardi 31 juillet 2018, de 9 h 00 à 12 h 00.

Dans le délai d'un mois à compter de la clôture des enquêtes, les dossiers seront transmis au préfet. Une copie des conclusions du commissaire enquêteur sur l'utilité publique du projet sera tenue à la disposition des personnes intéressées en mairie d'Olméta di Tuda, dans les locaux de la communauté d'agglomération de Bastia, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer (service juridique et coordination), dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration. Le préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, la décision faisant l'objet des présentes enquêtes.

N° 91

### Préfecture de la Corse-du-Sud

## Direction Départementale des Territoires et de la Mer

### AVIS A PUBLIC

## CONSULTATION RELATIVE A L'INSTAURATION DE SERVITUDES DE PASSAGE ET D'AMÉNAGEMENT POUR TROIS OUVRAGES DE PRÉVENTION DES INCENDIES SUR LA COMMUNE DE LOPIGNA

L'instauration de servitudes de passage et d'aménagement, au bénéfice de la commune de LOPIGNA concerne :

\* la piste de liaison de Cruica [P105],

\* la piste de liaison de Taggia [P104],

\* le point d'eau DFCL LOP02.

Les dossiers relatifs aux projets de servitudes seront déposés en mairie de Lopigna :

- du **lundi 30 juillet au vendredi 28 septembre 2018** -

et seront consultables du **lundi au vendredi de 14 h à 16 h.**

Pendant la durée d'affichage en mairie (deux mois), les propriétaires ou ayants droit pourront faire connaître, par écrit, leurs observations à la Préfète, direction départementale des territoires et de la mer - Service risques eau forêt - Terre Plein de la Gare - 20302 AJACCIO Cedex 9.

Ajaccio, le 17 juillet 2018,

Le directeur départemental des territoires et de la mer,

Signé : Patrick ALIMI,

N° 92



## AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse  
 22 Cours Grandval, BP 215, 20187 AJACCIO CEDEX 1.  
 Tél : +33 495202525. Fax : +33 49516621.  
 Courriel : [commande.publique@ct-corse.fr](mailto:commande.publique@ct-corse.fr).  
 Adresse internet : <http://www.corse.fr>

Objet du marché : **AMO portant sur la stratégie et le suivi de déploiement et de gestion des systèmes de billettique, monétique, d'aide à l'exploitation, à l'information des voyageurs et les multiservices de Corse**

Numéro de référence : 18S0034

Date limite de remise des offres : 3 septembre 2018 à 16 h 00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité à l'adresse suivante :

[www.corse.fr](http://www.corse.fr) - Rubrique Services en ligne.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 20/07/2018

N° 93

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

**Pouvoir adjudicateur :** Commune de Pietralba - 20218 PIETRALBA.  
**Objet du marché :** Réfection de la Couverture de l'Eglise Saint Roch à PIETRALBA.  
**Mode de passation :** Procédure adaptée [article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics]  
**Décomposition des lots :** Lot unique  
**Durée des travaux :** 4 mois englobant la période de préparation  
**Modalité d'obtention du dossier de consultation :**  
 Le Dossier de Consultation des Entreprises peut être soit retiré en mairie de PIETRALBA, soit téléchargé sur la plate-forme : [www.marches-info.fr](http://www.marches-info.fr)  
**Date limite de réception des offres :** Vendredi 10 Août 2018  
**Date d'envoi à la publication :** Jeudi 19 Juillet 2018

N° 94

## SCP MORELLI-MAUREL & Associés

Diamant III - 2 avenue de Paris  
 20000 Ajaccio

Tel : 04.95.21.49.01 - Fax : 04.95.51.27.73

Email : [contact@corsicalex-avocats.com](mailto:contact@corsicalex-avocats.com)

## VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

**Au plus offrant et dernier enchérisseur,  
 au Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio le :**

**JEUDI 20 SEPTEMBRE 2018 à 8 HEURES 30**

Département de la Corse du Sud, sur la commune de PORTO-VECCHIO, Lieu-dit «Mortone»,

- la pleine propriété de la parcelle cadastrée F 2135 [2197m<sup>2</sup>], sur laquelle sont édifiées deux constructions. La première, une maisonnette d'environ 42m<sup>2</sup>, la seconde, un immeuble à usage d'habitation comprenant quatre lots non achevés, d'une surface totale d'environ 245m<sup>2</sup>.

- Et le ¼ indivis de la parcelle F 1295 [410m<sup>2</sup>], à usage de chemin d'accès.

**Mise à prix :** 185.000 €uros

**Visite des lieux** par le Ministère de Maître Antoine BETTINI (ACTIJURIS 2A) [Tel : 04.95.77.16.59], le mercredi 8 Août 2018 de 15 heures à 17 heures.

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.

[Biens plus amplement décrits aux plans cadastraux, documents hypothécaires, et au procès-verbal dressé par Huissier, documents déposés au Cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", pour consultation].

**ETANT NOTAMMENT PRÉCISÉ :**

\* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio,

\* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", 2 Avenue de Paris, Immeuble Diamant III à AJACCIO,

- Au Secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance.

**Site internet :** <http://www.encheresjudiciaires.com>

Fait et rédigé à AJACCIO,  
 Le 17 juillet 2018,  
 Pour extrait. [20170374].

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

## LIQUIDATION JUDICIAIRE

N° 95

Par jugement en date du 17/07/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Constant Jean Louis François Victor

"Carne In Casa", 20233 Sisco

**Activité :** Boucherie, livraison à domicile

**RM :** N°788 760 932 [800.12.2B]

**Liquidateur :** SELARL BRMJ,

[Me Bernard Rousset]

Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4

20200 Pietranera

N° 96

Par jugement en date du 17/07/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Com 20 [SARL] Ld Casone

Route de la Marana, 20620 Biguglia

**Activité :** Agence de communication

**RCS Bastia :** B 500 015 342, 2007 B 393

**Liquidateur :** SELARL BRMJ,

[Me Bernard Rousset]

Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4

20200 Pietranera

N° 97

Par jugement en date du 17/07/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Reprise de la procédure de Liquidation Judiciaire de :

Rexor [SARL] [SARL] 15, Bd Wilson,

"Bar Le Rex", 20260 Calvi

Bar Dancing Night Club

**RCS Bastia :** B 390 900 512, 2005 B 831

**A désigné comme Liquidateur :**

La SELARL BRMJ,

[Me Bernard Rousset]

Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4

20200 Pietranera

## INTERDICTION DE DIRIGER, GERER, ADMINISTRER

N° 98

Par jugement en date du 17/07/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler directement ou indirectement toute entreprise com-

merciale ou artisanale, toute exploitation agricole et toute personne morale pour une durée de 10 ans à l'encontre de :

Maroselli Marc André,

Né le 01/01/1957 à Rutali

[Haute-Corse], domicilié 20239 Rutali

Non inscrit au RCS Bastia

Gérant de la SARL Euro Corse Immobilier

Agence Immobilière

4, Bd Paoli, 20200 Bastia

**RCS Bastia :** B 392 414 330 - 93 B 199

N° 99

Par jugement en date du 17/07/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler directement ou indirectement toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole et toute personne morale pour une durée de 5 ans à l'encontre de :

Graziani Alexandra - Née le 05/03/1963

à Sissonne [02] - Domiciliée Villa

Marie Pierre - Entrée du Village,

20290 Borgo

Non inscrit au RCS Bastia

Gérante de la SARL SEPS

Conseils pour les affaires et autres

conseils de gestion

Villa Marie Pierre, Entrée du Village,

20290 Borgo

**RCS Bastia :** B 811 016 252 - 2015 B 219

## RESOLUTION DU PLAN

N° 100

Par jugement en date du 17/07/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Résolution du Plan et l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Entreprise Mignon et Cie [SARL]

Chez Mlle Francovich Sophie, Casamozza

20243 Prunelli di Fiumorbo

**Activité :** Travaux de plomberie et zinguerie - Equipements hydrauliques et sanitaires...

**RCS Bastia :** B 496 620 139, 66 B 13

**Date de cessation des paiements :**

17/07/2018

**Liquidateur :** SELARL BRMJ,

[Me Bernard Rousset]

Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4

20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

# Fontaine à eau de source Corse

[www.zilia5g.com](http://www.zilia5g.com)

**zilia**  
 eau de source  
 des montagnes corses

5G

L'eau de source Corse à portée de main !  
 Un système agréable et convivial  
 Une utilisation très simple  
 Idéale été comme hiver, froide ou chaude



## FUNTANA CORSA

(Haute Corse)

☎ 04.95.30.94.39

Fax : 04.95.30.94.52

Courriel : [anne-marie.fratani@wanadoo.fr](mailto:anne-marie.fratani@wanadoo.fr)

## SODIFO

(Corse Du Sud)

20090 AJACCIO

☎ 04.95.10.79.31

Fax : 04.95.22 68.04

Courriel : [sodifo@wanadoo.fr](mailto:sodifo@wanadoo.fr)

N° 101



## AVIS DE MARCHÉ n°12/2018

### 1 - NOM ET ADRESSE OFFICIELS DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

Commune de VILLE-DI-PIETRABUGNO

Hameau de Guaitella

20200 Ville di Pietrabugno

Tél : 04.95.32.88.32,

Fax : 04.95.32.66.11,

Adresse internet: <http://www.pietrabugno.com>

courriel : [commune-villedipietrabugno@wanadoo.fr](mailto:commune-villedipietrabugno@wanadoo.fr)

**2 - MODE DE PASSATION :** Procédure adaptée [Article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics]- Accord cadre alloué à bons de commande mono attributaire.

**3 - OBJET DU MARCHÉ :** Fournitures de Produits d'entretien et d'article de droguerie.  
Lot 1 : Produits d'entretien.

Lot 2 : Article de droguerie, de ménage et de réception.

**4 - CRITERES DE SELECTIONS DE CANDIDATURES :** Se référer au règlement de la consultation.

**5 - CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

**6 - ACCES AU DCE :** Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur: <https://www.marchés-sécurisés.fr> et sur le site <http://www.pietrabugno.com>.

**7. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF ET ADRESSE DE REMISE DES PLUS SOUS FORMAT PAPIER :** Mairie de Ville-di-Pietrabugno

Hameau de Guaitella - 20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO

Service à contacter : Service des Marchés publics 04 95 32 88 39

Courriel : [marchéspublics@pietrabugno.com](mailto:marchéspublics@pietrabugno.com)

**8 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES :** les offres peuvent être adressées ou remises soit sur un support papier à l'adresse suivante : Mairie de Ville-di-Pietrabugno - Hameau de Guaitella - 20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO, soit déposées par voie électronique sur le profil acheteur : <https://www.marchés-sécurisés.fr>

**9 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :** La date limite de réception des offres est fixée au 27 AOUT 2018 - 12 h 00.

**10 - DATE D'ENVOI DE L'AVIS DE LA PUBLICATION :** 27 Juillet 2018

Bon pour insertion,  
Le Maire, Michel ROSSI.

N° 106



## Maître Jean-Pierre SEFFAR

Avocat - Résidence Paoli

22 Rue César Campinchi

20200 Bastia

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er juillet 2018, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée (SAS) présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** SOCIETE « I TRE »

**Capital :** 1500,00 euros divisé en 150 actions d'un montant de 10 euros de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et libérées

**Siège social :** Résidence « Bellagio », 20620 BIGUGLIA

**Objet :** Le commerce de boucherie, charcuterie, plats cuisinés, traiteur, pâtisserie, lapins, volaille, triperie, gibier, alimentation générale.

**Durée :** La durée de la société est fixée à 99 années à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

**Gérance :** La présidence est assurée par Monsieur Fabien SALADINI demeurant, Résidence « Bellagio », 20620 BIGUGLIA

**Immatriculation :** RCS BASTIA

N° 107

## VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte d'avocat dressé et signé par Maître Robert DUCOS de la SCP LENTALI PIETRI DUCOS en date à PORTO-VECCHIO (Corse du Sud), du 12 juin 2018. La S.A.R.L. BOUCHERIE CHEZ PAUL ayant son siège Immeuble Terrazzoni route de BASTIA 20137 PORTO VECCHIO immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO sous le numéro B 478 320 880 représentée par son gérant en exercice Madame BICHET Murielle, a cédé à la Société EURL PROVIANDE 81, société à responsabilité limitée à associé unique dont le siège social est immeuble TERRAZZONI, avenue de BASTIA 20137 PORTO VECCHIO, immatriculée sous le numéro 799 911 706, le fonds de commerce de « boucherie charcuterie » connu sous l'enseigne «Boucherie Chez Paul» sis et exploité à PORTO-VECCHIO 20137 Immeuble Terrazzoni, route de BASTIA, moyennant le prix de 200.000 euros. L'entrée en jouissance a été fixée à la date du 12 juin 2018. Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale, dans les dix jours de la dernière en date des publications légales auprès de la S.C.P LENTALI PIETRI DUCOS Avocat au Barreau d'Ajaccio à PORTO-VECCHIO [Corse du Sud] Immeuble "Le Saint Jean", Avenue de Bastia où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis et mention,

N° 108

## GRIFE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 4.000 €

Siège social : 53 Lotissement Olivadia

20220 Monticello

824 092 035 R.C.S. Bastia

Aux termes du procès-verbal de leurs décisions unanimes du 15 juin 2018, les associés, statuant conformément à l'article L.225-248 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la Société.

N° 109



## SCP MAMELLI

Notaires - 20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

[scp.mamelli@notaires.fr](mailto:scp.mamelli@notaires.fr)

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Sophie MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT FLORENT, en date du 10 juillet 2018, enregistré le 12 juillet 2018, dossier 2018/21238, référence 2018N00275 il a été constituée une Société à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

**Dénomination sociale :** CORSICA VERDE

**Siège social :** SAINT-FLORENT [20217]

Les Chênes Verts c/o Monsieur Richard TEURLAY

**Durée :** 99 années à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA

**Objet social :** L'entretien des espaces verts, le démaquillage, le jardinage et la petite maçonnerie

**Capital social :** 200,00 Euros

**Gérants :** Monsieur Richard, TEURLAY, demeurant à SAINT-FLORENT [20217], Les Chênes Verts

**Cessions libres :** Les cessions entre associés sont libres.

**Agrément :** L'agrément est donné avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.

Pour avis et mention,  
Le Notaire.

N° 110

## AVIS

ARTE MUSICA, SASU au capital de 100 euros, 3 rue Rossi 20000 Ajaccio. RCS Ajaccio 821364007. A compter A.G.E du 23-07-2018: Transfert du siège social à: 4 Cours General De Gaulle, 20100 Sartene. Statuts mis à jour. Formalités au RCS de Ajaccio.

N° 111

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 17 juillet 2018, il a été constituée une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION :** FC IMMO,

**SIEGE SOCIAL :** 6 Rue François Pietri, résidence Prince IMPERIAL, AJACCIO [Corse]

**OBJET :** Acquisition, construction et propriété de tous biens immobiliers, la gestion de son patrimoine, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance.

**DUREE :** 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

**CAPITAL :** 2000 euros

**GERANCE :** Monsieur Fabrice CARTA, demeurant Résidence Prince Impérial, 6 Rue François Pietri, AJACCIO [Corse],

**AGREMENT DES CESSIONS :** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

**IMMATRICULATION :** Au registre du commerce et des sociétés de AJACCIO.

Pour avis, le gérant.

## DERNIERES MINUTES

N° 102



SELARL

MATTEI & ASSOCIES

Notaires associés

3, rue Louis Barthou - 64000 PAU

## INGENIERIE TOURISTIQUE HOTELIERE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 6.007.500,00 €

Siège social : Cala Rossa

20137 Lecci

RCS Ajaccio 453.545.071

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale ordinaire du 22 Juin 2018, Madame Hélène CANARELLI demeurant à LECCI [20137] Domaine de Cala Rossa - Les Arcades et Madame Louise CANARELLI, demeurant à PORTO-VECCHIO [20137] Route de Golfo di Sogno - Villa Molini, ont été nommés en qualité de co-gérants, pour une durée illimitée, à compter de ce jour en remplacement de Madame Martine PRIAUX, démissionnaire.

Pour avis,  
RCS Ajaccio.

N° 103

## RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale parue dans ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE, Journal du 13 au 19 juillet 2018, n°6726, concernant l'avis de constitution de la SAS MACHJA ZITELLINA,

il fallait lire :

Capital social : 1.000 €

Au lieu de :

Capital social : 2.000 €

Pour Avis,

N° 104

## REC 47

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 500 euros

Siège social : 11 boulevard Paoli

20200 Bastia

811 831 601 RCS Bastia

## ANNONCE RECTIFICATIVE

Aux termes d'une décision en date du 4 juillet 2018, le Président de la société par actions simplifiée REC 47, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 14 boulevard Paoli, 20200 BASTIA au 11 boulevard Paoli, 20200 Bastia à compter du 4 juillet 2018 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,  
Le Président.

N° 105

## SCI PASQUALE PAOLI

Société Civile Immobilière

Au capital de 1.524,49 euros

RCS de Bastia numéro 950 356 873

Aux termes d'une assemblée générale en date du 24 juillet 2018, les associés ont décidé de :

Nommer Madame Anne Marie Pierrette GERONIMI née à VENACO (Haute-Corse) le 27 février 1952, en sa qualité de co-gérant de la société pour une durée illimitée

L'article 18.2 des statuts a par conséquent été mis à jour, savoir :

Le ou les gérants sont nommés et révoqués par décision collective prise à la majorité des associés. Les associés désignent en qualité de gérants de la société pour une durée illimitée : Madame Anne Marie Pierrette GERONIMI et Monsieur Gérard CLEMENT.

Pour avis et mention,  
La gérance.

# IDEAL FRAIS

Pêche  
& aqua  
Culture

## TOUS LES PRODUITS FRAIS & SURGELÉS DE LA MER

Pêche locale - Coquillages - Crustacés  
DEPUIS 1994, UNE ÉQUIPE AGUERRIE  
AUX MÉTIERS DE BOUCHE À VOTRE SERVICE



Du plaisir de déguster des produits simples, beaux et de qualité et du désir de partager ce moment de bonheur est née notre gamme «PRESTIGE».

Nous avons sélectionné pour vous des produits uniques élaborés par des artisans ou savoir-faire incontestable.  
Caviars, saumons fumés, truffes, épicerie fine...

idealfrais-corse@wanadoo.fr - Fax : 04 95 10 04 33  
Immeuble Pozzo di Borgo  
Entrée A Chemin de Loreto - 20090 - AJACCIO

Découvrez également  
nos gammes  
"Corse" & "Sélection"



Livraisons sur toute la Corse

Tél. 06 84 54 20 98 - 04 95 10 04 44

# ISULAPRO

Centre d'appels | Secrétariat | Recouvrement



Hôteliers, professionnels de la santé, Artisan et PME

Tél. : 06 01 03 36 90  
contact@isulapro.com

**OSEZ LA QUALITÉ !**  
ISULAPRO, au service de l'excellence

Avenue Paul Giacobbi,  
Résidence Plein Sud - 20600 Bastia  
[www.isulapro.com](http://www.isulapro.com)



**CORSE  
PISCINE  
POLYESTER**

06 43 73 07 40  
[www.corsepiscine.com](http://www.corsepiscine.com)

POUR FACILITER LA RENCONTRE DE NOS FIDÈLES LECTEURS  
AVEC LES ANNONCEURS INSULAIRES,  
ICN A CONFIÉ LA RÉGIE DE SA PUBLICITÉ COMMERCIALE À CORSE REGIPUB  
ET VOUS REMERCIE PAR AVANCE POUR L'ACCUEIL QUE VOUS RÉSERVEREZ  
À STÉPHANE BRUNEL ET SON ÉQUIPE...

**CORSE REGIPUB SAS**  
**M. STÉPHANE BRUNEL**  
TÉL. 0612 03 52 77  
mail: [brunel.stephane@yahoo.fr](mailto:brunel.stephane@yahoo.fr)

**Nouveau** en Corse

“ Les experts en **signalétique** ”



publicité adhésive  
enseigne - signalétique  
décoration vitrine - totem  
banderole - habillage véhicule  
signalétique extérieure  
chevalet - panneau  
impression grand format  
cartes de visite - flyers  
dépliants...

**Et bien d'autres supports  
de communication visuelle !**

**Ouvert  
tout le mois d'août !**

**04 95 32 11 11**

RN 193 Rond Point Ceppe  
Lieu dit Cardello  
20620 Biguglia  
**Tél. 04 95 32 11 11**  
E-mail : [contact@pano-bastia.fr](mailto:contact@pano-bastia.fr)  
**[www.pano-bastia.fr](http://www.pano-bastia.fr)**



du lundi au vendredi de 9h30 à 18h00



TOURISME

## VALORISER LE PATRIMOINE DE L'OUEST CORSE

Photo DR

**Le 23 juillet dernier, la présidente de l'ATC a entamé un tour de Corse à la rencontre des acteurs du tourisme des différents territoires. En passant par Porto, Vico ou encore Cristinacce, elle a mis en avant la volonté de l'agence de soutenir la valorisation du patrimoine de l'île**

**D**epuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, la loi NOTRe a transféré la compétence touristique des communes aux intercommunalités. Un changement qui implique la construction de stratégies touristiques différentes, définies non plus à l'échelon local, mais sur un territoire de plus grande échelle. Afin de faire le point sur cette nouvelle organisation, la présidente de l'Agence de tourisme de la Corse (ATC), Marie-Antoinette Maupertuis, a décidé d'entamer un cycle de visites de l'ensemble des régions insulaires dans le but d'échanger avec les élus locaux. Plus qu'un traditionnel bilan d'étape sur les projets en cours dans l'île, l'enjeu de ces déplacements consiste à décliner la philosophie de la feuille de route de l'ATC venue poser, il y a quelques semaines, les jalons d'une nouvelle politique du tourisme. À la croisée des chemins entre préservation et développement, l'ambition est à la fois de positionner la Corse comme l'île verte de la Méditerranée et de juguler le pic de la fréquentation estivale en mettant le cap sur la valorisation du patrimoine matériel et immatériel de l'île.

Première étape de ce tour de Corse, le 23 juillet dernier avec un déplacement sur l'Ouest Corse, un territoire scindé entre mer et montagne, qui rayonne au travers des nombreux sites protégés.

Née de la fusion de celle des Deux Sevi, des Deux Sorru et du Cruzini-Cinarca, cette nouvelle intercommunalités comprend 33 communes pour 8 000 habitants, ce qui fait d'elle la plus grande communauté de communes de l'île. Paradoxalement, l'Ouest Corse ne représente que 7% de l'offre d'hébergement marchand de l'île, soit 2,1 millions de nuitées. La faute à un tourisme dit «de contemplation» qui fait que les visiteurs ne font que transiter par ce territoire sans forcément y séjourner. Pour sortir de cet état de fait, dans la droite ligne de la feuille de route de l'ATC, le nouvel office du tourisme

intercommunal, dont le siège a été fixé à Porto, travaille actuellement autour de la valorisation du patrimoine du territoire. Profitant d'un passage par ce dernier, la présidente de l'ATC a assisté à une table ronde avec le comité directeur de l'Office qui a permis de présenter la stratégie et les projets du territoire. Outre la gestion raisonnée des sites remarquables, l'un des enjeux vise à mettre en valeur de nouvelles offres de visite tournées autour des ressources du territoire. Le but étant ainsi d'arriver à fixer les flux de visiteurs grâce à des offres complémentaires et alternatives aux points traditionnels d'attractions.

Dans cette ligne, l'ATC a d'ores et déjà soutenu l'aménagement des sentiers du patrimoine à Cristinacce et instruit actuellement un projet de valorisation touristique du site préhistorique et médiéval de Sant'Appianu, situé sur le territoire de la commune de Vico, qui invite à une plongée au cœur même des origines de la Corse grâce à ses menhirs, son petit habitat antique, ses vestiges d'une basilique paléochrétienne ou encore son église romane et sa chapelle moderne de la période génoise. En somme, ce site exceptionnel retrace une histoire multiséculaire, du I<sup>er</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. L'objectif est donc de mettre ces trésors cachés en lumière en construisant un centre d'interprétation des vestiges archéologiques en relation avec l'époque médiévale, ainsi qu'un théâtre de verdure. Le tout en veillant à rester en harmonie avec l'existant, en utilisant des matériaux nobles qui feront référence aux époques traversées. Grâce à la technologie, une expérience de «réalité augmentée», permettra d'incruster des éléments virtuels dans l'espace environnant qui permettront de plonger pleinement le visiteur dans le passé. Un projet pilote qui se veut exemplaire et ne devrait pas manquer de créer des émules dans la valorisation du patrimoine ■ **Manon PERELLI**

SANTÉ



## DÉPLACEMENTS MÉDICAUX: LE CESEC SE MOBILISE

Photo Manon Perelli

**L'instance représentant la société civile a mis en place une commission ad hoc chargée d'étudier les contours de cette problématique et d'apporter des pistes de solutions pour améliorer le quotidien des malades**

Comme on le sait trop bien, la Corse est la seule région française à ne disposer d'aucun Centre hospitalier universitaire (CHU) sur son territoire, ce qui entraîne chaque année l'exil forcé de dizaine de milliers de patients insulaires. Une situation vécue comme une double peine pour les malades et leurs familles face à laquelle le Conseil économique social environnemental et culturel de la Corse (Cesec) a décidé de se mobiliser.

Lors de la séance plénière du 25 mai, forte de ses nouvelles prérogatives, l'instance consultative a utilisé pour la première fois son pouvoir d'auto-saisine sur la problématique. Un vote à l'unanimité a en effet décidé de la création d'une commission ad hoc composée de 11 membres, dont la présidence a été confiée à Lætitia Cucchi, représentante des Unions départementales des associations familiales (Udaf), et porte-parole emblématique de ce combat depuis des années à travers son association Inseme

«L'objectif est de formuler des propositions et des préconisations concrètes, argumentées et crédibles. Le rapport final sera remis aux présidents de l'Exécutif et de l'Assemblée de Corse dans l'optique d'une amélioration de la prise en charge des malades contraints de se rendre sur le continent», note Paul Scaglia, le président du Cesec. «C'est un premier pas très important», salue de son côté Lætitia Cucchi, «C'est une occasion inespérée de pouvoir porter à un plus haut niveau une revendication parfaitement emblématique de ce que doit être notre instance, puisqu'elle est née au sein de la société civile, y a été portée et argumentée. Le fait que le Cesec nouvellement élu ait accepté à l'unanimité d'utiliser son pouvoir d'auto-saisine sur ce sujet est très important et symbolique».

Pressée par un calendrier restreint, la commission s'est d'ores et déjà réunie afin de définir les axes de travail avant de passer rapidement à la phase opérationnelle. «Nous souhaiterions pouvoir rendre un rapport officiel à la rentrée parce que nous aimerions cadrer avec différents temps forts, notamment la fin des travaux du Projet régional de santé et également la venue annoncée de la ministre de la Santé», indique Lætitia Cucchi. Malgré l'urgence, dans cette entreprise, la présidente aspire à consulter tous les acteurs qui sont de près ou de loin concernés

par cette problématique.

En tout, une trentaine de partenaires ont déjà été sollicités, à l'instar de l'ARS, des CPAM, de représentants des professionnels de santé, de malades ou encore d'associations qui les représentent. «L'idée est de couvrir tout le spectre et de ne laisser personne sur le bas-côté dans une démarche collaborative», appuie la jeune femme en dévoilant que «la démarche s'articulera autour de trois temps forts». Dans un premier temps, la commission s'astreindra ainsi à dresser un état des lieux «le plus précis et le plus objectif possible». «On a besoin d'objectiver cette problématique pour sortir de tous les fantasmes qui sont liés à ces déplacements. Il faut des données pour savoir exactement combien de Corses doivent chaque année aller se faire soigner sur le continent, combien d'enfants, ou encore quelles sont les pathologies concernées», souligne Lætitia Cucchi en précisant qu'il s'agira du premier recueil de données chiffrées en la matière.

Une deuxième phase visera à identifier les difficultés des malades. «Il y a eu des améliorations ces dernières années. Les choses avancent et il faut le dire, mais, malgré tout, beaucoup reste encore à faire», regrette la présidente de la commission en ciblant notamment l'élaboration des Obligations de service public (OSP) dans les transports. «Il y a de nombreuses raisons pour lesquelles on est parfois contraints de partir sur le continent, mais jamais jusqu'à ce jour on a pensé aux malades, à ces passagers un peu différents des autres. Jusqu'à présent il n'y a pas d'égard particulier pour eux. On voudrait faire des propositions très concrètes», renchérit-elle. Généralisation des salles d'attente comme il en existe désormais une à l'aéroport de Marignane, procédures d'embarquement prioritaire systématiques pour les malades, mise en place d'un tarif spécifique pour les malades et leurs accompagnateurs, sont quelques unes des pistes étudiées. «Tout cela fera l'objet, dans une 3<sup>e</sup> partie, de propositions très concrètes. On aimerait que ce document soit vraiment une boîte à outils très concrète et opérationnelle dédiée au politique», poursuit Lætitia Cucchi avant de conclure: «Nous on prend le pouls du terrain, après on attend beaucoup des politiques car ce sont eux qui pourront agir». ■ Manon PERELLI



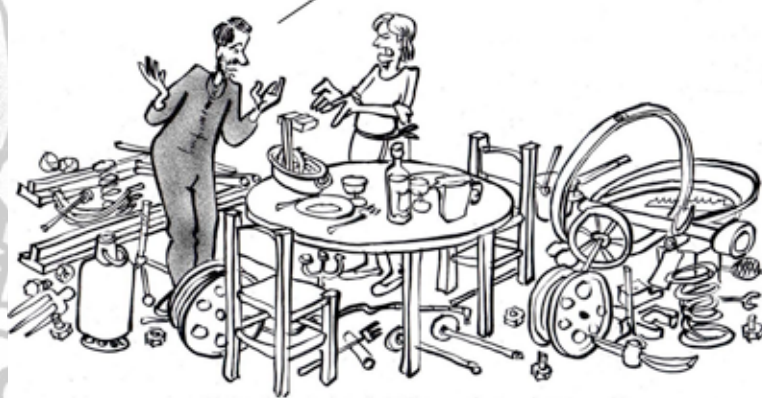
*Dans Trop forts les Corses, une trentaine de personnalités corses du monde culturel, social ou économique, parlent de leurs racines, leur parcours et leur attachement à la Corse. Voici, extraits de ces entrevues, quelques illustrations et leurs contextes.*

## ANTOINE DE PERETTI

Antoine De Peretti est un sculpteur de Levie, célèbre pour ses compositions métalliques. Il raconte ses débuts dans l'enseignement en Afrique et les problèmes, plus tard, dûs à sa passion pour le fer et la place donnée à la ferraille recueillie. ■



MAIS CHÉRIE, IL Y A TOUJOURS EU DU FER  
DANS LES LENTILLES !



IMAGINEZ LES ENFANTS... LA CORSE C'EST EXACTEMENT  
COMME ICI MAIS... AVEC DES MONTAGNES ET DE L'EAU...  
BEAUCOUP D'EAU... TOUT AUTOUR.



# La sélection de la rédaction

## Passeghji

Depuis 2013, Jeanne de Petriconi, sculpteur et Guillermo G. Peydró, vidéaste, collaborent à mettre au point diverses formes de dialogue entre la sculpture et le cinéma. L'exposition Passeghji [ Passages] imagine au travers du prisme de l'art contemporain, une traversée des rites, objets et espaces associés au culte funéraire en Corse et en Méditerranée. Pour explorer la thématique du culte des morts et de la place de la mort dans le monde contemporain, les deux artistes se sont inspirés de divers ouvrages ou écrits tels que le livre posthume et inachevé de l'auteur allemand W.G. Sebald, *Campo Santo*; *Mazzeri finzioni signadori, aspects magico-religieux de la culture corse*, de Dorothy Carrington; *Le mazzérisme, un chamanisme corse*, de Roccu Multedo mais aussi le thème du «complexe de Caron» développé par Gaston Bachelard dans son essai *L'eau et les rêves*. En effet, expliquent Jeanne de Petriconi, et Guillermo G. Peydró: «*Du chamanisme corse appelé mazzérisme à la religion mégalithique, qui a laissé dans le Sud de l'île des menhirs aux visages de guerriers sculptés qui peuvent être considérés comme les premiers portraits monumentaux européens, notre projet tourne autour du rôle de l'eau dans les récits de la mort, sa polysémie et ses échos dans l'actualité en mer Méditerranée*». Sur tout un niveau de l'ancien Palais des Gouverneurs, tirant parti des citernes de cet édifice génois du XIV<sup>e</sup> siècle, ils proposent un parcours en six espaces connectés où s'entrelacent sculptures, dessins et art vidéo, abordant des aspects tels que la rupture et le passage, les racines, les ancêtres, le lien entre ici-bas et au delà; les rites d'accompagnement, dans une approche à la fois abstraite et sensible.



Jusqu'au 22 décembre. Musée de Bastia. 📞 04 95 31 09 12 & [www.musee-bastia.com](http://www.musee-bastia.com)



## CorsiClassic

Issus des plus grands conservatoires européens, Adrien Jurkovic (violin), Thomas Descamps (violin), Raphaël Pagnon (alto) et Simon Iachemet (violoncelle) ont fondé le Quatuor Agate qui se produit régulièrement se produit dans divers festivals comme le Hamburg International Chamber Music Festival, Les Vacances de Monsieur Haydn ou le Musique dans la Rue d'Aix-en-Provence. Ils ont également créé le festival de musique de chambre CorsiClassic qui propose, chaque année, de faire découvrir et partager la musique classique à tous les publics, tout en mettant en valeur le patrimoine architectural corse. Soucieux d'établir avec l'auditoire un lien authentique, les musiciens présentent la musique classique de manière spontanée, vivante, débarrassée des conventions habituelles. Chaque concert s'articule autour d'une thématique particulière, et comporte deux parties: la première est constituée d'extraits musicaux introduits et commentés par les artistes, la seconde est consacrée à une œuvre majeure du répertoire, resituée dans son contexte. Chaque année, le Festival CorsiClassic convie des invités exceptionnels afin de faire découvrir de nouvelles œuvres et de nouveaux ensembles instrumentaux. Pour cette édition 2018, il accueille

la flûtiste Marie Laforge et la harpiste Sylvie Laforge. Comme il est désormais de coutume, CorsiClassic alterne deux programmes. L'un est consacré à Claude Debussy, dont on célèbre cette année le 100<sup>e</sup> anniversaire de la mort. Il sera proposé le 28 juillet (21h) à Bonifacio, en l'église St François et le 1<sup>er</sup> août à Bocognano (21h), en l'église Ste Lucie. L'autre, qui s'articule autour de Beethoven et de ses diverses influences et sources d'inspirations (Mozart, Haydn, Dohnányi), est présenté le 27 juillet (21h) à Sartène, église Sta Maria Assunta et le 2 août à Ajaccio (18h), en l'église St Erasme. Par ailleurs, le 30 juillet, à 17h, le quatuor et ses invités animeront un atelier de découverte instrumentale destiné aux enfants, à la médiathèque de Bocognano.

Du 27 juillet au 2 août. Sartène, Bonifacio, Bocognano et Ajaccio. 📞 06 61 78 89 94 & [fr-fr.facebook.com/corsiclassic](https://fr-fr.facebook.com/corsiclassic)

## A vigna incantata cù Arapà

En partenariat avec des vigneronns représentatifs des différentes AOP de Corse, le groupe vocal et instrumental Arapà a imaginé une formule de concert qui réaffirme les liens qui peuvent unir, depuis sinon la nuit des temps, du moins depuis l'Antiquité, le vin et le chant. Chaque soirée se décline en deux parties. De 19h à 22h, un apéritif dinatoire, sous les auspices du vigneron qui met en valeur sa production, ses différents millésimes, et la culture qui accompagne celle-ci dans une présentation liminaire puis, plus tard au cours d'échanges informels, avec le concours de producteurs locaux de fromage et de charcuterie de qualité fermière. Puis, à partir de 22h, un concert du groupe qui présente son nouveau spectacle. À suivre sans réserve... tout en sachant consommer avec modération.

Les 2, 6 et 8 août, à Olmeto (Domaine Sant'Armettu), Lecci (Domaine Torracchia) et Aleria (Domaine Terravecchia).

📞 [www.arapa.fr](http://www.arapa.fr) & [www.facebook.com/ArapaOff/](https://www.facebook.com/ArapaOff/) [www.arapa.fr](http://www.arapa.fr)





## Televisiò lucale corsa

Télévision locale corse



# 30

Balagne, Cortenais

Lundi 30 Juillet

9h00 Settimanale - 9h45 Jeunesse - 11h20 Les jeux-vidéos - 11h55 Délires Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Settimanale - 13h15 Une petite maison dans la cité - 14h30 Una Parolla Tanti Discorsi - 16h05 Zikspotting - 16h35 Noob - 16h55 A votre Service - 17h30 Jean Menconi - 19h30 Nutiziale - 19h40 Tocc'à Voi - 20h10 Les jeux-vidéos - 20h50 Une petite maison dans la cité - 21h50 Zikspotting - 22h05 Noob - 22h25 Clips Musicaux - 22h30 Nutiziale - 22h40 Zikspotting - 23h05 Tocc'à Voi - 23h40 Délires Sur le Net - 0h00 Nutiziale

Jeudi 02 Août

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h55 Tocc'à Voi - 11h25 Ci Ne Ma - 11h40 Délires Sur le Net - 12h05 Clips Musicaux - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Les Tomasi, l'héritage d'un regard - 13h30 A votre Service - 14h30 Matmatah - 17h20 Noob - 17h40 Ci Ne Ma - 17h55 Associ - 18h25 Congo, les méandres de la démocratie - 19h15 Zikspotting - 19h30 Nutiziale - 19h40 Pologne, Histoire de marionnettes - 20h35 French Cowboys - 21h40 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Tocc'à Voi - 23h10 Zikspotting - 0h00 Nutiziale



# 30

National



# 537

National

Mardi 31 Juillet

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h10 Associ - 11h40 Zikspotting - 11h55 Délires Sur le Net - 12h20 La Terre Vue du Sport - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Tocc'à Voi - 13h10 Wedding present - 14h30 French Cowboys - 16h30 Zikspotting - 16h45 A votre Service - 16h55 Wedding present - 17h55 Una Parolla Tanti Discorsi - 18h45 Tocc'à Voi - 19h15 Ci Ne Ma - 19h30 Nutiziale - 19h40 Congo, les méandres de la démocratie - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Autoroute Express - 0h00 Nutiziale

Vendredi 03 Août

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h10 Congo, les méandres de la démocratie - 12h00 Délires Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Jean Menconi - 14h30 Simulation - 14h45 Les jeux-vidéos - 15h25 Pologne, Histoire de marionnettes - 16h40 Noob - 17h00 Zikspotting - 17h15 Matmatah - 18h40 Les Tomasi, l'héritage d'un regard - 19h30 Nutiziale - 19h40 Associ - 20h10 Ci Ne Ma - 20h25 La vase monte - 21h40 Dj Aid, le canari - 22h10 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Une petite maison dans la cité - 23h40 A votre Service - 0h00 Nutiziale



# 95

Bastia

Mercredi 1er Août

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h35 Dj Aid, le canari - 12h00 Délires Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Congo, les méandres de la démocratie - 13h35 Ci Ne Ma - 13h50 Zikspotting - 14h30 La vase monte - 15h45 Oranges protectrices - 17h10 Noob - 17h30 Clips Musicaux - 17h50 Zikspotting - 19h05 Dj Aid, le canari - 19h30 Nutiziale - 19h40 Les Tomasi, l'héritage d'un regard - 20h30 Matmatah - 21h55 A votre Service - 22h05 Associ - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Noob - 0h00 Nutiziale



# 30

National



Diffusion 24h/24 - 7j/7



Vente d'espaces publicitaires



Prestations de services



Programme.telepaese@gmail.com

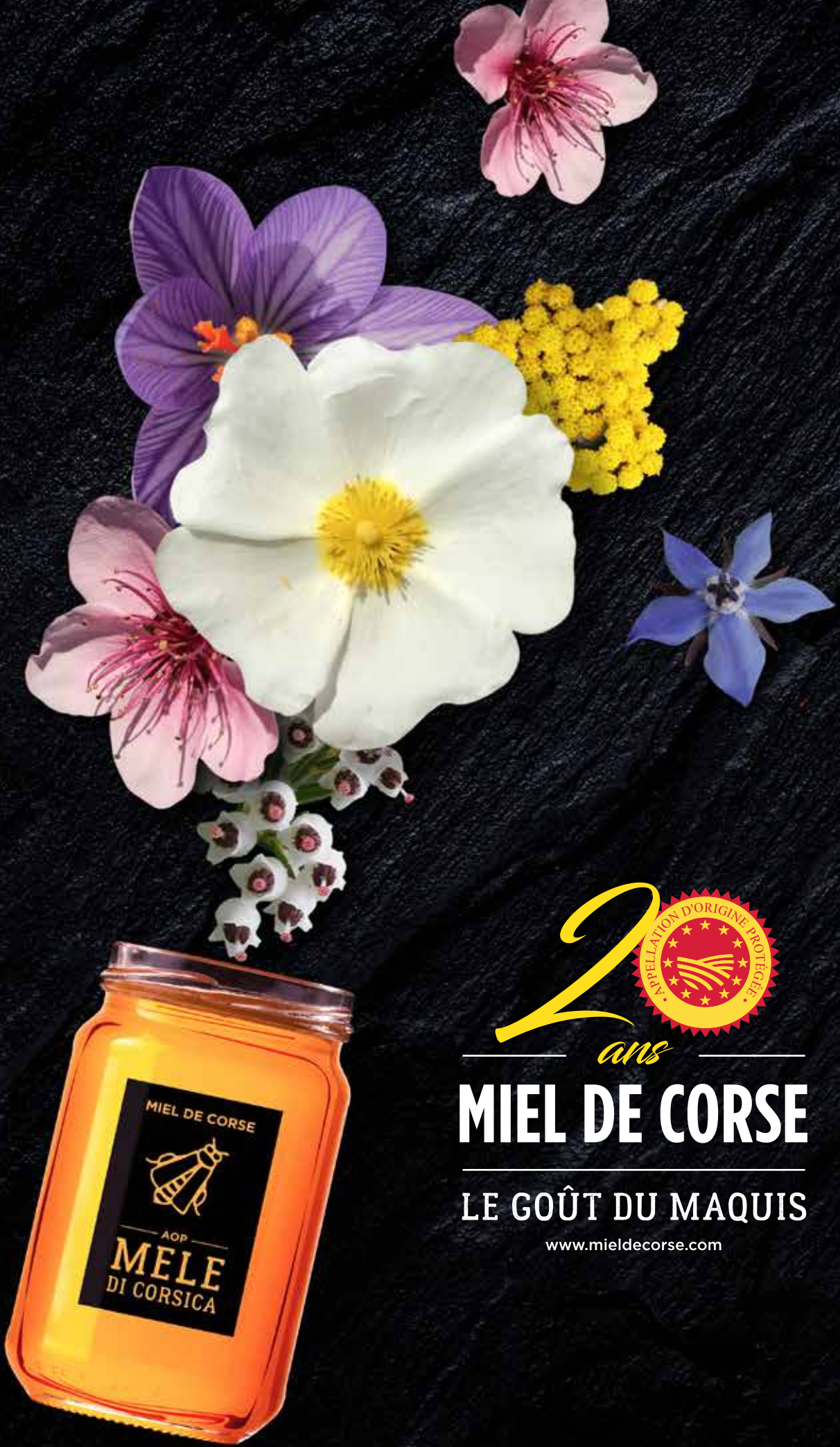


06.74.08.45.96



[www.telepaese.corsica](http://www.telepaese.corsica)





2  ans

**MIEL DE CORSE**

**LE GOÛT DU MAQUIS**

[www.mieldecorse.com](http://www.mieldecorse.com)